Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 janvier 2014 13 h

Séance tenue le jeudi 30 janvier 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Michel Hébert, à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Anthony Housefather, M. Lionel Perez et M. Philippe Roy

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

Le président de l'assemblée rappelle les temps de parole des élus lors de l'étude du budget.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Exprime la satisfaction des villes liées à l'égard des quotes-parts
Mme Maria Tutino	M. Denis Coderre	Appréciation de la Ville de Baie-d'Urfé concernant le budget 2014

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 13 h 10.

CG14 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0002

Dépôt du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1133843007

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0003

Dépôt du budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0105;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142904002

CG14 0004

Dépôt du budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0104;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904001

CG14 0005

Dépôt du budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0106;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0006

Dépôt du budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0107;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142904004

CG14 0007

Dépôt du budget 2014 et du Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0098;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2014 et le Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1133843004

CG14 0008

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.07

Archives de la Ville de Montréal

À 13 h 22, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Gilles Deguire	Yves Saindon
Président de l'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 janvier 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 30 janvier 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Michel Hébert à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, Mme Colette Gauthier, M. Beny Masella, Mme Chantal Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :*

M. Lionel Perez

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
Mme Allison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Politique de protection des milieux naturels – Prévoir un volet métropolitain pour mettre les terrains à l'abri des promoteurs

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
Mme Maria Tutino	M. Denis Coderre	Engagement de l'administration afin d'établir le plus rapidement possible un tarif pour l'eau basé sur la consommation

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

CG14 0009

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant, avec le consentement unanime des membres, l'article 15.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0010

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2013

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 18 novembre au 31 décembre 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 18 novembre au 31 décembre 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 18 novembre au 31 décembre 2013.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution CM13 231 du conseil municipal de la Ville de Kirkland - Opposition à l'adoption de la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement

---

11 - Dépôt de pétitions

Aucun document n'est déposé

CG14 0011

Déclaration recommandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de réviser la gouvernance de l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Avant sa présentation une nouvelle version de l'article 15.01 est déposée et se lit comme suit :

Attendu que le Gouvernement du Québec n'a pas donné suite aux recommandations élaborées sur la gouvernance résultant de la rencontre du 4 février 2010 du Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport collectif métropolitain de la CMM;

Attendu que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont à maintes reprises demandé au gouvernement du Québec de revoir la gouvernance du transport en commun métropolitain;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance métropolitaine des transports en commun est fragmenté et trop d'acteurs sont impliqués dans le processus de planification et de décision, ce qui se traduit par des retards répétés dans la réalisation des projets;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance ne permet pas d'établir une vision globale et régionale de la planification des transports en commun;

Attendu que le modèle actuel de gouvernance ne permet pas aux élus municipaux d'exercer pleinement et efficacement leurs responsabilités en matière de planification du transport en commun métropolitain;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que les enjeux de gestion de l'AMT se traduisent par une hausse importante du déficit des trains de banlieue et des équipements métropolitains, par l'appropriation d'une part croissante des remises gouvernementales pour le financement de leur déficit d'exploitation et pour les frais de fonctionnement de l'AMT;

Attendu que l'AMT est à la fois juge et partie, puisqu'elle assure le rôle de fiduciaire de ressources métropolitaines, qu'elle assure la répartition de ces dernières et qu'elle se voit responsable de la tarification métropolitaine, tout comme à la fois elle est responsable de l'exploitation des trains de banlieue et des équipements métropolitains;

Attendu que l'adoption de la Politique québécoise de mobilité durable par le gouvernement du Québec est attendue incessamment ainsi que les modifications appropriées à la Loi sur l'AMT;

Attendu que le Plan de transport 2008 adopté par le Conseil d'agglomération propose un mécanisme de gouvernance à mettre en place pour donner aux élus régionaux de la CMM la responsabilité du transport en commun métropolitain;

Attendu que la Ville de Montréal réitère ces orientations établies dans le Plan de transport 2008;

Attendu que dans son mémoire soumis à la Commission des transports de la CMM en mai 2012, l'Association des municipalités de banlieue recommandait que la gouvernance de tous les services de transport en commun soit révisée dans le but de consolider la gouvernance de la plupart d'entre eux, sinon tous, sous une même instance.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Peter F. Trent
M. Aref Salem

Et résolu :

de recommander à la Communauté métropolitaine de Montréal de déposer d'ici le printemps 2014 au gouvernement du Québec un nouveau modèle de gouvernance accordant à la CMM les pleines responsabilités de la planification, de la mise en priorité des grands projets, de la coordination des services et de la gestion de l'ensemble des sources de financement du transport collectif métropolitain.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

15.01

_____

CG14 0012

Déclaration pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de logement social et communautaire

Attendu que l'habitation est au coeur de la qualité de vie montréalaise et constitue un élément-clé pour le maintien de l'équilibre démographique, du dynamisme économique et du climat social inclusif de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal intervient de façon vigoureuse pour assurer aux Montréalaises et Montréalais une offre d'habitation diversifiée et de qualité, répondant à un large éventail de besoins;

Attendu que les interventions de la Ville en habitation s'appuient largement sur des programmes à frais partagés avec le gouvernement du Québec, en particulier les programmes Rénovation Québec et AccèsLogis;

Attendu que ces deux programmes permettent à la Ville de mener des actions essentielles :

- développer des logements sociaux et communautaires, en particulier pour les familles, les aînés et les personnes itinérantes ou vulnérables;

Archives de la Ville de Montréal

- fidéliser les familles à Montréal, notamment en soutenant l'accession à la propriété et en stimulant le développement de produits résidentiels conçus pour les besoins familiaux;

- permettre l'inclusion de copropriétés et de logements à coût abordable dans les grands projets résidentiels, dans une perspective de mixité sociale;

- stimuler la rénovation et l'adaptation des logements et assurer, sur tout le territoire, le maintien en bon état des immeubles;

- revitaliser les quartiers en difficulté.

Attendu que ces interventions en habitation répondent à plusieurs objectifs stratégiques de la Ville énoncés dans le Plan de développement de Montréal, en particulier :

- consolider et améliorer les quartiers existants, en vue d'en faire des quartiers durables;

- assurer la croissance résidentielle, notamment par des projets urbains porteurs de renouveau.

Attendu que les interventions en habitation doivent se déployer sur plusieurs années pour assurer des résultats structurants, notamment lorsqu'il s'agit de revitalisation de quartiers et lors du développement en plusieurs phases de grands sites comportant l'inclusion de logements sociaux; attendu que la planification de telles interventions requiert stabilité et prévisibilité des investissements gouvernementaux.

Attendu que le gouvernement du Québec déposera sous peu son budget 2014-2015.

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de demander au gouvernement du Québec :

1 - de confirmer, dans les meilleurs délais, que les programmes Rénovation Québec et AccèsLogis seront reconduits en 2014 pour une période d'au moins trois ans, soit 2014, 2015 et 2016;

2 - d'accorder à Montréal une allocation suffisante pour réaliser les interventions souhaitées pour assurer que la métropole reçoive sa juste part, établie en fonction de la concentration des besoins :

   - concernant le programme AccèsLogis, l'allocation accordée à Montréal ne devant jamais être inférieure à 45 % de la programmation québécoise;
   - concernant le programme Rénovation Québec, la contribution de la Société d'habitation du Québec devant être d'au moins 12 M $ par année;

3 - d'assurer l'ajustement des normes budgétaires des programmes aux conditions particulières de réalisation à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CG14 0013

Déclaration demandant au gouvernement fédéral un nouveau plan à long terme pour le logement

Attendu qu'un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logements est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles et à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société;

Attendu que le coût élevé du logement est l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens, alors qu'un Canadien sur quatre paie plus pour se loger qu'il n'en a les moyens et que l'endettement hypothécaire des Canadiens atteint maintenant plus de 1 100 milliards de dollars;

Attendu que la Banque du Canada a affirmé que le coût de l'habitation et la dette des ménages compromettent la sécurité financière personnelle de nos concitoyens et mettent notre économie en péril;

Attendu que ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison sont aux prises avec des pénuries de logements locatifs et les loyers à la hausse qui en résultent, tout comme les travailleurs qui cherchent à se loger dans des régions en plein essor économique;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que les logements sociaux manquent aussi cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître;

Attendu que des initiatives concertées sont nécessaires pour empêcher que les enjeux du logement ne soient délestés aux gouvernements locaux et pour harmoniser les programmes et politiques fédérales, provinciales et territoriales aux mesures déjà prises par les gouvernements locaux;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne pour le logement sous le thème « Désamorçons la crise du logement au Canada », afin d'inciter le gouvernement fédéral à procurer un plus grand choix de logements aux Canadiens et à collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de concevoir un plan à long terme pour assurer l'avenir du système de logement au Canada;

Attendu que la FCM a demandé à ses municipalités membres d'adopter une résolution de conseil à l'appui de cette campagne;

Attendu que notre municipalité a d'importants besoins de logement, notamment en matière d'aide aux familles et aux aînés ainsi qu'en matière de revitalisation de quartier, dans une perspective de maintien de la mixité sociale montréalaise, et que ces besoins ne peuvent être comblés sans une planification à long terme et des investissements publics à un niveau adéquat;

Attendu également que la situation de l'itinérance à Montréal demande des interventions vigoureuses, adaptées aux multiples causes de l'itinérance, et qu'en conséquence des fonds fédéraux généralistes sont essentiels pour soutenir la diversité de pratiques requises, incluant le développement de logements sociaux;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1- d'appuyer la campagne pour le logement de la FCM et inciter le ministre de l'Emploi et du Développement social à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantit le maintien des investissements de base, en améliore la prévisibilité, protège les canadiens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars et assure un parc solide de logements locatifs sociaux et abordables pour les canadiens;

2- qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre susmentionné, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CG14 0014

Ajout - Déclaration relative au décès de Francine Lalonde

Attendu le décès de Francine Lalonde, survenu le 16 janvier 2014;

Attendu son sens social infatigable et sa bienveillance à servir sa communauté tout au cours de sa vie, depuis ses débuts professionnels en enseignement jusqu'à la fin en tant que députée au Bloc québécois;

Attendu sa détermination à défendre les droits des professionnels servant notamment la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec et en tant que première femme vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

Attendu son caractère franc et combatif contribuant à l'avancement de la cause de la condition féminine en tant que ministre non élue, invitée par René Lévesque;

Attendu cette grande politicienne, élue pour la première fois en 1993 sous la bannière du Bloc québécois, pilier de ce parti, appréciée et respectée comme députée de la Chambre des communes du Canada et des circonscriptions de Mercier et La Pointe-de-l'Île, qui a oeuvré au sein des ministères des Ressources humaines, de l'Industrie et des Affaires étrangères;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu cette leader incontestée en tant que critique aux Affaires étrangères, entre autres en défendant les causes de la Canadienne Nathalie Morin, retenue en Arabie Saoudite par son époux, ainsi que celle du jeune Omar Khadr, terroriste présumé et longtemps prisonnier sur la base de Guantanamo;

Attendu cette femme rassembleuse et grande ambassadrice des valeurs de la société québécoise en entretenant des liens pacifiques avec les représentants politiques étrangers;

Attendu qu'en tant que pionnière du débat de société toujours actuel sur le droit de mourir dignement, elle a déposé et défendu plus d'une fois un projet de loi à la Chambre des communes, qui fait maintenant consensus, et a ainsi contribué à l'avancement des droits humains;

Attendu son courage, son abnégation et la rigueur de ses principes à demeurer au service du public et ce, même pendant son dernier et long combat contre la maladie qui a duré sept (7) ans;

Attendu son ardente défense des droits de l'homme et de sa dignité;

Attendu l'importance de son rôle dans le combat pour la justice sociale;

Attendu la femme de tête et de coeur dévouée et inspirante qui a travaillé sans relâche au service de la société québécoise;

Attendu la battante indéfectible et grande dame de la politique qui a beaucoup donné au Québec;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Denis Coderre
M. Robert Coutu

Et résolu :

que les membres du conseil d'agglomération, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de M^{me} Lalonde et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de cette Grande Québécoise et femme d'exception que fut Francine Lalonde.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CG14 0015

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Guillemot international inc., pour la fourniture d'ensembles de sous-vêtements d'hiver, pour le personnel pompier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Appel d'offres public 13-13099 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0018;

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande d'ensembles de sous-vêtements d'hiver pour les pompiers de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à Guillemot International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13099 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1136135010

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0016

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un terrain situé sur la rue Ouimet, aux fins de stationnement public; CSMB consent à la Ville une servitude pour l'installation et l'entretien de l'égout collecteur Leduc qui longe le boulevard Thimens et la Ville cède à CSMB le terrain de stationnement existant, situé sur le boulevard Thimens, le tout sans soulte

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0028;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal :

- constitue une servitude sur le lot 4 937 025 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien d'un égout faisant l'objet de l'article 2.03 du projet d'acte; et

- échange avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys les terrains faisant l'objet du Chapitre III du projet d'acte, soit les lots 3 982 793 et les lots 4 967 307 du cadastre du Québec aux termes et conditions qui y sont décrits;

le tout consenti sans soulte, tel qu'entendu dans la lettre d'intention approuvée préalablement entre les parties et conformément au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1112431003

CG14 0017

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour réalimenter la station Drain des filtres à travers le réseau basse tension pour une somme maximale de 148 759,88 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2014 par sa résolution CE14 0006;

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux d'alimentation en basse tension de la station Drain des filtres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 759,88 $, taxes incluses, conformément à l'offre de services en date du 10 juin 2013;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1134087003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0018

Autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 $, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 $ à 1 567 640,51 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0024;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 $, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 $ à 1 567 640,51 $, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1133334025

CG14 0019

Autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 $ et ratifier une dépense de 22 420,13 $, taxes incluses, pour des travaux effectués par Deloitte s.e.n.c.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2011, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 $ à 1 761 667,74 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue à cette fin (CG12 0047)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0026;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 $, taxes incluses, et de ratifier la dépense de 22 420,13 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2011 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte;

2- d'approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 $ à 1 761 667,74 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1133592008

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0020

Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 $, représentant une participation financière égale de 12 000 000 $ pour le Ministère et pour la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0027;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 $, représentant une participation financière égale de 12 000 000 $ pour le Ministère et pour la Ville;

2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1130280001

CG14 0021

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0031;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220 du cadastre du Québec, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1130627001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0022

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0032;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1130634010

CG14 0023

Accorder un soutien financier totalisant 660 000 $, soit un montant annuel de 220 000 $, et un soutien en biens et services d'une valeur de 102 825 $, pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0033;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 660 000 $, soit un montant annuel de 220 000 $ et un soutien en biens et services totalisant 102 825 $, soit un montant annuel de 34 275 $ pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia inc.;

2- d'approuver le projet de protocole d'entente établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1131543003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0024

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, avec Les emballages Carrousel inc. pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0065;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de sacs à ordures ;

2- d'accorder à Les emballages Carrousel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13107 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1136134004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0025

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10125 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0066;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 877 581,09 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 827 581,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10125;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1134551009

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0068;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 72 765 000 $, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 69 300 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10065;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Michel Gibson
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.12 1130913001

_____

CG14 0027

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 2 711 000 $ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014 qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0071;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 2 711 000 $ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014, qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014, de n'assumer aucun déficit ou dépassement de coûts de Montréal 2014 et de refuser toute autre aide financière reliée à ces Championnats de quelque nature que ce soit ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
Mme Colette Gauthier
M. Beny Masella
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Philippe Roy

20.13 1131278007

CG14 0028

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0040;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal et de prévoir le dépôt du rapport de consultation au conseil d'agglomération au plus tard le 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143570001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0029

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1133950058

CG14 0030

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1131179003

CG14 0031

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1133950060

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0032

Nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire de Rosemont-Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0036;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, en remplacement de monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement, et, monsieur Marc-André Gadoury, conseiller du district d'Étienne-Desmarteau, au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont–Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1130963104

CG14 0033

Confirmer et reconduire les mandats des conseillers d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou et approuver la nomination d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0037;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de prolonger le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 15 novembre 2013 au 2 février 2014;

2- de reconduire le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;

3- de nommer M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires, et ce, en remplacement de M. Alain Dulong, pour la période du 26 septembre 2013 au mois de juin 2014 (siège pair).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1136251006

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0034

Nommer deux membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date 15 janvier 2014 par sa résolution CE14 0038;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de nommer monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, ainsi que madame Francine Lefebvre à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, à compter du 1er janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1132678019

CG14 0035

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Gibson

Et résolu :

1- de nommer M. Georges Bourelle à titre de membre à la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de M. Robert Coutu;

2- de nommer M. André Allard à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de M. Patrick Martin.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CG14 0036

Entériner les nominations de deux membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0073;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'entériner les nominations de monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME);

Archives de la Ville de Montréal

2- d'entériner la nomination de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

Adopté à l'unanimité.

51.05 1131528002

CG14 0037

Entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0074;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'entériner les nominations suivantes à titre de représentantes de l'arrondissement au sein de la CDEC Ahuntsic-Cartierville :

- Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet et
  Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

51.06 1131333016

CG14 0038

Nommer des membres au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et désigner le président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0078;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans :
   - M. Aref Salem, responsable du transport, en remplacement de M. Réal Ménard;
   - Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée au transport, en remplacement de M. Christian G. Dubois;
2- de désigner M. Aref Salem, président du conseil d'administration, parmi les membres provenant du conseil de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.07 1131637001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0039

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 Monts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0079;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Philippe Roy

Et résolu :

de nommer Mme Lucie Cardyn et Mme Mindy Pollak, conseillères de l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans, en remplacement de Mme Marie Potvin et M. Louis Moffatt.

Adopté à l'unanimité.

51.08 1131867025

CG14 0040

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0080;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Philippe Roy

Et résolu :

de nommer la conseillère Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

51.09 1136386002

CG14 0041

Nommer des membres au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2014 par sa résolution CE14 0081;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

de nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

51.10 1141128001

Archives de la Ville de Montréal

À 17 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Gilles Deguire	Yves Saindon
Président de l'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 20 février 2014 14 h

Séance tenue le jeudi 20 février 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, Mme Chantal Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Dauphin, M. Lionel Perez et M. Edgar Rouleau

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement et d'avoir une pensée pour Monsieur Yves Ryan.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter Trent	M. Denis Coderre	Commentaires élogieux suite à l'article de presse exprimant la satisfaction de la majorité des Montréalais à l'égard des 100 premiers jours à la mairie de M. Coderre

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 14 h 10.

Archives de la Ville de Montréal

G14 0042

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0043

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, et le conseil en prend acte.

06.01

CG14 0044

Dépôt de l'avis de la Commission de la sécurité publique concernant notamment le budget du Service de police de la Ville de Montréal

Madame Anie Samson dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé « Étude des prévision budgétaires 2014 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la grille tarifaire 2014 de la Société de transport de Montréal

---

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0045

Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'année 2014.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01 1133843007

_____

CG14 0046

Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0098;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le budget 2014 de la Société de transport de Montréal et d'approuver son programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1133843004

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0047

Approbation du budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0105;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904002

CG14 0048

Approbation du budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0104;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904001

CG14 0049

Approbation du budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0106;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142904003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0050

Approbation du budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0107;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1142904004

CG14 0051

Contributions financières 2014 aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes et quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal - Compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0100;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants ainsi que la quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Société de transport de Montréal	400 800 000
- Agence métropolitaine de transport	55 100 000
- Conseil des arts	12 950 000
- Société du parc Jean-Drapeau	8 706 000
- Bureau du taxide Montréal	3 430 500
- Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
- Communauté métropolitaine de Montréal – Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1134866003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0052

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2014 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0109;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1142904009

CG14 0053

Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0118;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014) :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

Attendu que, pour l'exercice financier de 2014, les pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée n'ont pas encore été fixés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 261.3.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

Attendu que ces pourcentages sont requis dans le calcul du potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal prévu à l'arrêté;

le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« MAMROT » : le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2014 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2014 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

Archives de la Ville de Montréal

« potentiel fiscal estimatif » : le potentiel fiscal de 2014 calculé en utilisant, dans l'établissement de la richesse foncière uniformisée, les pourcentages appliqués aux valeurs foncières de certains immeubles non imposables estimés par le MAMROT aux fins de la confection du budget de l'exercice financier de 2014.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts provisoires suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal estimatif :

1° la quote-part générale provisoire qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau provisoire qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants provisoire qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts provisoires établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2014.

ANNEXE A
Quotes-parts provisoires par villes liées

Archives de la Ville de Montréal

ANNEXE A

QUOTES-PARTS PROVISOIRES PAR VILLES LIÉES

Villes liées	**Quotes-parts générale et Quote-part pour le service de l'eau, provisoires**	**Quote-part premiers répondants provisoire**
Montréal	81,338 %	82,403 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé Beaconsfield Côte-saint-Luc	0,529 % 0,929 % 1,292 %	0,536 % 0,941 % ---
Dollard-Des-Ormeaux Dorval Hampstead	1,825 % 3,346 % 0,460 %	1,849 % 3,390 % 0,466 %
L'Île-Dorval Kirkland Mont-Royal	0,002 % 1,401 % 2,076 %	0,002 % 1,419 % 2,103 %
Montréal-Est Montréal-Ouest Pointe-Claire	0,807 % 0,242 % 2,756 %	0,818 % 0,246 % 2,792 %
Senneville Sainte-Anne-de-Bellevue Westmount	0,171 % 0,458 % 2,368 %	0,173 % 0,464 % 2,399 %
Total – municipalités reconstituées	18,662 %	17,597 %
Agglomération de Montréal	100 %	100 %

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

30.09 1134309007

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.10 à 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0054

Résolution visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0119;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

Vu les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Vu le paragraphe 5 de l'article 19 et les articles 25 à 27.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001);

de décréter :

1. Une réserve financière, pour le financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), est créée au profit de l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Les dépenses visées au premier alinéa sont celles qui découlent de l'exercice des compétences d'agglomération en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux telles que définies au paragraphe 5° de l'article 19 et aux articles 25 à 27.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

2. La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1° des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :

a) de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau;

b) de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiées au service de l'eau;

2° des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

3. Le montant projeté de la réserve est de 300 millions de dollars.

4. La présente résolution prend effet à compter du 1er mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1143843003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0055

Adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0124;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération :

Il est décrété que la somme de 4,7 M $ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1143843006

CG14 0056

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 janvier 2014 par sa résolution CE14 0120;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014) :

Il est décrété que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

Archives de la Ville de Montréal

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1143843004

CG14 0057

Avis de motion - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1131614002

CG14 0058

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 $ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 $ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1133894001

CG14 0059

Avis de motion - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé «Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1134309006

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0060

Avis de motion - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1141274001

CG14 0061

Avis de motion - Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1143843005

CG14 0062

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1144309002

Archives de la Ville de Montréal

À 14 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Denis Coderre
Maire

.

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 mars 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 27 mars 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Eric Alan Caldwell

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Alan DeSousa (Mme Chantal Rouleau)	Nombre de condamnations émises aux entreprises qui ont enfreint les règlements sur l'assainissement de l'air et sur l'assainissement de l'eau de la CMM, pour l'année 2013 / Désinfection à l'ozone des eaux usées Dépôt de documents
M. David Fletcher	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Diminution du budget attribué pour l'acquisition et la préservation des espaces naturels
Mme Marie-Eve Chaume	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Investissements pour la préservation des milieux naturels
Mme Sylvie Oljemark	M. Denis Coderre	Révision de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels / Rencontre demandée avec la Coalition verte

Archives de la Ville de Montréal

M. Patrick Cary Barnard	M. Denis Coderre	Ville intelligente au détriment d'une ville verte / Investissements requis pour la protection et l'aménagement des milieux naturels

_____

À 17 h 33

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Alan DeSousa

de prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 43 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027).*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____

M. Careth Richardson	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Politique pour la mise en valeur des milieux naturels et l'acquisition d'espaces verts – engagement à agir
M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Réduction des budgets pour la protection des milieux naturels alors qu'ils devraient être augmentés pour rencontrer les objectifs du PMAD

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 43.

_____

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter Trent	M. Denis Coderre	Inquiétude des villes liées quant à la prolifération des postes créés pour la surveillance de la corruption

M. Denis Coderre remercie M. Peter Trent et les représentants des villes liées pour leur contribution et leur solidarité lors du sommet du monde municipal.

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 52.

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0114

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 mars 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0115

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG14 0116

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 février 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Archives de la Ville de Montréal

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1er au 26 janvier 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 26 janvier 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 26 janvier 2014.

_____

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par madame Chantal Rouleau

-- Réponse à monsieur Bruce Walker concernant la date de mise en service du programme de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées J.-R. Marcotte.

_____

6 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0117

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la troisième année d'activité »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la troisième année d'activité » et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

06.01

_____

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2014-056 du conseil municipal de la Ville de Hampstead - Réforme du service de livraison du courrier à domicile, telle que proposée par Postes Canada

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0118

Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan des cinq années (2009, 2010, 2011, 2012 et 2013) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal et le conseil en prend acte.

07.02 1141887001

07.03 - DOSSIER RETIRÉ

CG14 0119

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 et le conseil en prend acte.

07.04 1141711001

7.05 Dépôt de la résolution 03-085-14 du conseil municipal de la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue - Position de la Ville quant au plan d'action de Postes Canada

7.06 Dépôt de la résolution CA14 27 0063 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Une heure pour la Terre 2014

7.07 Dépôt de la résolution CM14 069 du conseil municipal de la Ville de Kirkland - Viaduc - Future autoroute 440

Par M. Robert Coutu

Ajout Dépôt de la résolution 201403057 du conseil de la Ville de Montréal-Est – Déclaration relative à la réforme du service de livraison du courrier à domicile proposée par Postes Canada

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0120

Autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 $, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés à GSI Environnement inc. (CG11 0119) pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80 $ à 11 666 891,91 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0282;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 $, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11491, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80$ à 11 666 891,91$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1142621001

CG14 0121

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec Entreprises C. R. Ménard inc. pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité - Appel d'offres public 10137 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0283;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité ;

2- d'accorder aux Entreprises C. R. Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10137 ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.02 1146257001

CG14 0122

Accorder un contrat de services professionnels à Acertys inc. pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13242 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0288;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1146676001

CG14 0123

Acquérir des inventaires de produits chimiques conformément aux ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal, la Cité de Dorval ainsi que la Ville de Pointe-Claire relativement au transfert à l'agglomération des activités liées à l'exploitation des usines de production d'eau potable situées sur leurs territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0296;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 231 758,33 $, taxes incluses, pour l'achat des inventaires de produits chimiques provenant de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1140431001

CG14 0124

Accorder un contrat à Surplec inc. pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 858 402,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12983 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0312;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 858 402,78 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un transformateur de puissance à l'huile de 40 MVA et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Surplec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 42 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 175,92 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12983;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.05 1146019002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0125

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0313;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 638 269,67 $, taxes incluses, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à MVA Puissance inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 680,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12973;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.06 1146019004

CG14 0126

Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) à l'usine Atwater - Dépense totale de 746 363,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12951 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0314;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 746 363,34 $, taxes incluses, pour la fourniture de cinq transformateurs de puissance à sec et l'assistance technique, dans le cadre de la réfection des équipements de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à MVA Puissance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 678 512,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12951;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.07 1146019003

CG14 0127

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0315;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Équipements de sécurité Universel inc. (CG09 0287), pour la fourniture de bottes de sécurité à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11013;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145281002

CG14 0128

Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 $, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois du contrat conclu avec Croisières Navark inc. (CG13 0122), pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville, majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 $ à 213 238,92 $, taxes incluses / Approuver le projet de prolongation de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0316;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 $, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville (CG13 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 $ à 213 238,92 $, taxes incluses ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'approuver à cette fin le projet de prolongation du contrat entre la Ville de Montréal et Croisières Navark inc, selon les termes et conditions y stipulés ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1145054001

CG14 0129

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques (CE12 0708)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0311;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec Produits Sany inc. et Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage Canada) (CE12 0708) pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire et de papiers hygiéniques, pour une période de douze mois, du 17 mai 2014 au 16 mai 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11844;

2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1136134003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0130

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Safety-Kleen Canada inc. pour la fourniture de lubrifiants, graisses, antigels et la récupération des huiles usées, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12269 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0317;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de lubrifiants dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;

2- d'accorder à Safety-Kleen Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12269 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1145983002

CG14 0131

Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, afin de tenir compte de diverses demandes de changement, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication, majorant ainsi le montant total du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0318;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1145035002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0132

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation d'une année, avec Groupe Lincora inc. pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal - Appel d'offres public 13-12652 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0321;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation d'un an, pour l'acquisition sur demande de classeurs et d'armoires en métal;

2- d'accorder à Groupe Lincora inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12652 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1135085004

CG14 0133

Attribuer quatre bourses totalisant 250 363 $ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver quatre projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0342;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'attribuer quatre bourses totalisant la somme de 250 363 $, conformément à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de développement économique communautaire Saint-Léonard	Gestion des matières résiduelles de la zone industrielle Saint-Léonard, Plan d'action 2014.	74 423 $
Comité musique Maisonneuve	Montréal côté cours.	65 000 $
Société Château Dufresne inc.	Promotion touristique à l'échelle canadienne et américaine du nouveau complexe muséal Château Dufresne / Studio Nincheri.	60 000 $
S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité	Forum de développement durable, Est de Montréal.	50 940 $

2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces bourses;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1146352001

CG14 0134

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 3 995 266,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1265-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0326;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'accorder un contrat à Les Constructions RRN inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électromécaniques de contrôle de débit de structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 995 266,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1265-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1143334006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0135

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0328;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 8 984 619,88 $, taxes incluses, pour le contrat UX14296 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 851 619,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10136 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés en pièces jointes au dossier décisionnel;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144551002

CG14 0136

Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 $, taxes incluses, dans le cadre de la convention intervenue avec Héloïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs, majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 $ à 1 214 499,06 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0332;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 $, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs;

2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 $ à 1 214 499,06 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1131029006

CG14 0137

Approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc. un espace à bureaux d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 45 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2014 au 28 février 2019, moyennant une dépense totale de 554 226,02 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0335;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Gestion Gerard de Cola inc., pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2014, un espace d'une superficie de 423,19 mètres carrés, situé au 8200, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 226,02 $, incluant les taxes, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1135840003

CG14 0138

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 5 ans, avec deux années optionnelles de prolongation, à ICO Technologies inc. pour l'acquisition d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12685 (1 seul soum. conforme) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0383;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel ICO Technologies inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation, pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgences pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1133980002

CG14 0139

Conclure avec Sharp Électronique du Canada ltée deux ententes-cadres d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition ou la location incluant le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs - Appel d'offres public 13-11816 (6 soum. groupe 1 / 1 soum. groupe 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0368;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions neufs (achat, location, et service d'entretien);

Archives de la Ville de Montréal

2- d'accorder à Sharp Électronique du Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

4- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour les services sur demande d'un contrat d'entretien pour les équipements d'impression multifonctions Sharp acquis par la Ville de Montréal seulement;

5- d'accorder au seul soumissionnaire Sharp Électronique du Canada ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11816 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1135085002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0140

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0372;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, (fournisseur exclusif), pour une période maximale d'un an, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 685,11 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2014 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1142414001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0141

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 $, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0381;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 10 008 610,82 $ taxes incluses, pour le réaménagement de la place du Canada, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 267 232,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6548;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.22 1143751002

CG14 0142

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632) pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0382;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632).

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143501001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0143

Accorder un contrat à Construction S. Forget inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 499 007,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10140 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0374;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 499 007,57 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest, dans le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction S. Forget inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 349 081,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10140;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.24 1143759002

CG14 0144

Approuver le projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour la caserne de pompiers no 61 du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 150 200 $ (non taxable)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0388;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, un local d'une superficie de 1 068,61 mètres carrés de l'immeuble situé au 10, rue Sunnydale, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2014, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 115 020 $. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 150 200 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1144565002

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0145

Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. (CG11 0318) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0390;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1 - de résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (CG11 0318);

2 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 1 090 793,12$, net de ristournes.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145249001

CG14 0146

Accorder un contrat au Groupe Hexagone, s.e.c. pour des travaux de voirie, d'une conduite d'eau principale, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 418 685,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public 222503 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0375;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 5 418 685,64 $, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 834 685,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222503;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.27 1144822014

CG14 0147

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0377;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'engage à réaliser les travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.28 1144933001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0148

Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 $ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA /Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0394;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 175 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 75 000 $ pour l'année 2014 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014;

2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 $ pour l'année 2015 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015;

3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal n'assumera aucun déficit.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1135848002

CG14 0149

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One) pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0370;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), fournisseur unique, pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 743,33 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1131887004

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0150

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0378;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 22 177 694,42 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm dans le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 534 902,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10103;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.31 1143759001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0151

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin - Dépense totale de 17 925 353,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5017-EC-117-13 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0379;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 17 925 353,29 $, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1143334005

CG14 0152

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, la construction de conduites d'égout sanitaires, le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 14 457 641,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214707 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0380;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 14 457 641,57 $, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés, et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, De Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 960 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214707;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
Mme Colette Gauthier
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.33 1141009001

CG14 0153

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 258 043,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2014 par sa résolution CE14 0222;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 2 258 043,43 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche de Centre hospitalier universitaire de Montréal (lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 043 043,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252401;

4- d''imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1134002009

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0154

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt d'une superficie d'environ 7 216,62 mètres carrés, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, pour un bail de 9 ans, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 7 829 186,03 $, taxes incluses, pour le terme du bail / Ajuster la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0397;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, à compter du 1er mai 2014, un espace d'entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pieds carrés (7 216,62 mètres carrés), à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 6 978 371,03 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail, et d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2014 un virement de crédits de 427 130,10 $ en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser une dépense maximale de 51 738,75 $, taxes incluses, payable en 2014 à la compagnie Sreit (Central no.3) LTD, représentant la dépense reliée aux changements au plan d'aménagement initial;

3 - autoriser une dépense maximale de 799 076,25 $, taxes incluses, pour le déménagement, l'acquisition de mobilier et l'aménagement du centre de distribution aux nouveaux locaux;

4 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.35 1144069002

CG14 0155

Approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1er mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2013 par sa résolution CE14 0398;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., pour une période de 7 ans, à compter du 1er mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 mètres carrés, au 12e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser une dépense de 379 417,50 $, taxes incluses, pour les coûts d'aménagement et contingences, payable en 2014, à la compagnie les Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc;

3 - d'autoriser une dépense de 149 467,50 $, taxes incluses, pour le mobilier et les incidences;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1144069004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0156

Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0304;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1140776001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0157

Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0350;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1146428001

CG14 0158

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0405;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198);
- Électrification des transports (retombées économiques);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867);

Archives de la Ville de Montréal

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078);
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017;
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028);
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049);

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1143430005

CG14 0159

Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0411;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - de créer les projets suivants :

- « Renouvellement des équipements respiratoires »;
- « Réalisation pour le raccordement Cavendish / Cavendish (Phase 1) »;
- « Sainte-Catherine - Phase 1 »;
- « Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie »;

2 - d'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1145337002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0160

Créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal / Modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0403;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- de créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;

2- de modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de remplacer le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement par celui de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;

3- de nommer les membres suivants à cette commission :

- M. Lionel Perez
- Mme Paola Hawa
- Mme Manon Barbe
- M. Harout Chitilian
- M. Claude Dauphin
- M. Gilles Deguire
- M. George Bourelle

4- de désigner, parmi ceux-ci, M. Lionel Perez à titre de président et Mme Paola Hawa à titre de vice-présidente de cette commission.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142622004

CG14 0161

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130865001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0162

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140865001

CG14 0163

Avis de motion - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1146185001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0164

Adoption - Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Archives de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0198;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1133720002

Règlement RCG 14-008

CG14 0165

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0199;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 3, 4, 5 et 6 au Règlement du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (Règlement 1978) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1134630001

Règlement RCG 14-009

CG14 0166

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0201;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, 4 et 5 au Règlement du Régime de rentes des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal (1992) du 22 juin 1995 (Règlement 1992) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1134630003

Règlement RCG 14-010

CG14 0167

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0200;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 1, 2, 3 et 4 aux Dispositions du Régime de rentes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal applicables aux policiers membres du Service de police le ou après le 31 décembre 1983 (Règlement 1984) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1134630002

Règlement RCG 14-011

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0168

Adoption - Règlement portant approbation du Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation du Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0203;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1er janvier 2004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1134630005

Règlement RCG 14-012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0169

Adoption - Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997)

Attendu qu'une copie du Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2014 par sa résolution CE14 0202;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement portant approbation des amendements numéros 2, 3, et 4 au Règlement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (1997) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1134630004

Règlement RCG 14-013

CG14 0170

Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

Attendu qu'une copie du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 février 2014 par sa résolution CE14 0267;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1143430003

Règlement RCG 14-014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0171

Approbation du Règlement R-144 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 17 727 657 $ pour financer le projet « Migration Windows & Office »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0418;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-144 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de dix sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 $) pour financer le projet « Migration Windows & Office », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1136213003

CG14 0172

Approbation du Règlement R-146 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 $) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0419;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le règlement R-146 de la Société de transport de Montréal intitulé « Règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 $) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun,* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1146213001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0173

Nominations de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mars 2014 par sa résolution CE14 0298;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord à compter du 10 février 2014 jusqu'au renouvellement des mandats à l'assemblée générale du CLD/CDEC en juin 2014 :

Collège municipal:

M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

Collège affaires/commerce:

M. Jean-Marc Poirier, président et associé de SPRINTMEDIA, en remplacement de Mme Gaetana Colella.

Membres non-votants:

M. Michel Brunet, directeur du Centre local d'emploi du territoire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1146304002

CG14 0174

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

1- de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- M. Richard Bergeron
- M. Lionel Perez
- M. Edgar Rouleau
- Mme Justine McIntyre
- Mme Valérie Plante
- Mme Manon Gauthier
- M. Beny Masella

2- de désigner, parmi ceux-ci, M. Richard Bergeron à titre de président, MM. Lionel Perez et M. Edgar Rouleau à titre de vice-présidents de cette commission;

3- de nommer à la Commission sur l'examen des contrats Mme Karine Boivin-Roy à titre de vice-présidente en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

4- de nommer à la Commission sur le développement économique M. Pierre Gagnier à titre de membre en remplacement de M. Yves Gignac;

Archives de la Ville de Montréal

5- de nommer à la Commission sur les finances et l'administration M. Richard Guay à titre de membre en remplacement de M. Manuel Guedes.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG14 0175

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1145265008

CG14 0176

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0407;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- M. Jan-Fryderyk Pleszczynski à titre de président, actuellement vice-président;
- Mme Madeleine Féquière à titre de vice-présidente pour un premier mandat;
- M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président, actuellement membre;
- Mme Johanne Turbide à titre de membre pour un premier mandat;
- M. Hughes Sweeney à titre de membre pour un premier mandat.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.04 1144320001

À 18 h 28, Monsieur le maire Denis Coderre informe les membres du conseil qu'il y a eu la nomination, lors de la séance du conseil municipal, d'un troisième vice-président à la Commission de l'inspecteur général soit M. Benoit Dorais.

Archives de la Ville de Montréal

À 18 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 1er mai 2014
17 h

Séance tenue le jeudi 1er mai 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, Mme Minh Diem Le Thi, à titre de représentante du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Harout Chitilian

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

Le président de l'assemblée souligne la présence au balcon du président et de membres de l'Association de l'économie créative de la Ville de Suzhou, ville située à l'ouest de Shanghai.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre	Protection des espaces naturels et création d'un grand réseau de parcs dans l'agglomération de Montréal par l'ajout de territoires / Mise en place d'une ceinture verte, à l'exemple de Toronto, en partenariat avec le gouvernement du Québec
M. David Fletcher	M. Denis Coderre	Diminution du budget attribué à la préservation des milieux naturels / Assurance qu'il y aura protection et que des investissements seront prévus à cette fin / Rencontre souhaitée

Archives de la Ville de Montréal

M. Floris Ensink	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Budget pour la préservation des milieux naturels et ouverture à des propositions d'acquisitions d'espaces non protégés
Mme Sylvia Oljemark	M. Denis Coderre	Rencontre demandée avec la Coalition verte / Budget pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels
M. Patrick Barnard	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Budget dédié aux nouvelles acquisitions / Plan vert requis
M. Thomas Schwalb	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Engagement à atteindre la cible de 17 % prévue au PMAD pour la protection des espaces verts / Délai prévu afin d'atteindre cet objectif

_____

À 17 h 36

Il est proposé par M. Alan DeSousa, et du consentement unanime des membres, de prolonger la période de questions des citoyens, conformément à l'article 43 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027).*

_____

Mme Sue Stacho	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Accès, à moins d'un kilomètre de distance, à des espaces verts et des milieux naturels pour tous

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 41.

_____

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 42.

_____

CG14 0177

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1er mai 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant les articles 20.13, 20.29 et 41.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0178

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 mars 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 24 février au 30 mars 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 24 février au 30 mars 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 24 février au 30 mars 2014.

CG14 0179

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM) et le conseil en prend acte.

04.04 1132714012

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0180

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres et le conseil en prend acte.

04.05 1122714007

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2014-03-643 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Déclaration relative à la réforme du service de livraison du courrier à domicile, telle que proposée par Postes Canada

---

CG14 0181

Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2013 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et le conseil en prend acte.

07.02 1145271001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0182

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 y compris celui produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le conseil en prend acte.

07.03 1143592002 - 1143592004

CG14 0183

Dépôt du bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et le conseil en prend acte.

07.04 1145075001

CG14 0184

Dépôt du rapport financier annuel, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport financier annuel, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et le conseil en prend acte.

07.05

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0185

Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 - Innover pour mieux se nourrir et se développer

Attendu que l'alimentation est un enjeu et une préoccupation pour les villes qui se soucient du bien-être de leurs citoyens;

Attendu que de plus en plus de gens ont recours aux banques alimentaires;

Attendu que la Ville de Montréal a initié dès 2009 une démarche afin de se doter d'une politique de sécurité alimentaire;

Attendu que la Ville de Montréal s'est impliquée, dès le départ, dans le processus d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) piloté par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal;

Attendu que le plan SAM 2025 résulte d'une large concertation de l'ensemble des acteurs clés de l'alimentation pour une approche innovante et efficace au bénéfice de la collectivité;

Attendu qu'il est important, pour la Ville de Montréal et son conseil d'agglomération, de développer une stratégie alimentaire adéquate permettant de répondre aux besoins quotidiens en alimentation de la population;

Attendu que le plan de développement SAM 2025, en harmonie avec plusieurs autres initiatives alimentaires et agricoles en cours, contribuera à la fondation d'une stratégie alimentaire montréalaise commune;

Attendu que le plan SAM 2025 réaffirme le rôle des pouvoirs publics dans la préservation des valeurs d'équité et de solidarité du système alimentaire montréalais en lien avec l'accès à une alimentation saine et suffisante pour la population à faible revenu;

Attendu que le plan SAM 2025 reflète l'intérêt renouvelé des Montréalais envers une alimentation saine et une agriculture de proximité;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- que l'agglomération de Montréal adhère au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 – innover pour mieux se nourrir et se développer; et contribue à sa réalisation à travers sa propre planification;

2- que l'agglomération de Montréal s'associe à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0186

Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft afin de prolonger le support du système d'exploitation Windows XP pour les douze prochains mois - Dépense totale de 317 862,18 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0479;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft (fournisseur unique), pour les douze prochains mois, afin de prolonger le support du système d'exploitation XP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 317 862,18 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2014;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146075004

CG14 0187

Approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0528;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets).

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130423002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0188

Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 $ à 31 669 763,98 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0531;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 $, taxes incluses, pour tenir compte de la demande de changement DDC 17 et de l'erreur dans le bordereau de la soumission du lot 4, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 $ à 31 669 763,98 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145035004

CG14 0189

Conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans avec Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal) pour la fourniture sur demande de tondeuses automotrices diverses avec équipements et accessoires - Appel d'offres public 14-13357 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0532;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;

2- d'accorder à Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143447001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0190

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 28 mois, avec Équipements Plannord ltée pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0534;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-huit mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Équipements Plannord ltée, un contrat de gré à gré, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à son offre de services en date du 7 mars 2014 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1145983003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0191

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec option de deux prolongations de douze mois chacune, avec Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque International dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 14-13404 (2 soum./ 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0533;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques International, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Camions Inter-Anjou inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13404 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1145983004

CG14 0192

Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 016 160,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 233606 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0537;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 4 016 160,25 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 362 160,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233606 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144822019

CG14 0193

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm, dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 1 560 455,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 220702 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0543;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 560 455,35 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 455,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 220702 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.08 1144822010

CG14 0194

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, au montant total de 191 105,99 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0544;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 105,99 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 novembre 2013;

2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143334012

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0195

Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 7 415 067,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5699 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0545;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 7 415 067,90 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 860 480,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5699;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1141035002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.16 de l'ordre du jour, l'article 20.13 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0196

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0548;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 8 876 425,75 $, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 069 477,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6550a;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1141246002

CG14 0197

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15, 17, 18, 19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 146 531, 68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1538-AE (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0549;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15,17,18,19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 531,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1538-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334013

Article 20.13

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.)

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0198

Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 $ à 4 011 634,75 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0546;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1- d'autoriser le transfert de 172 462,50 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 $ à 4 011 634,75 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1141035003

CG14 0199

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec relatif aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet Turcot / Autoriser une dépense de 1 060 300 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0475;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports du Gouvernement du Québec relativement aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye, dans le cadre du projet Turcot;

2- d'autoriser une dépense de 1 060 300 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux prévus audit projet d'entente;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1130870006

CG14 0200

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de cinq ans, soit du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2017 - Dépense totale de 214 902,07 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0477;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, pour une période de 5 ans à compter du 1er décembre 2012, un espace sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à St-Anne-de-Bellevue pour les besoins de radiocommunication du SÉRAM, moyennant un loyer annuel de 46 689,05 $, taxes incluses, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144565004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0201

Approuver le projet d'acte par lequel M. Denis Charron consent à la Ville de Montréal une servitude de non-construction de bâtiment résidentiel, assortie d'une obligation de démolition des deux bâtisses résidentielles existantes, sises aux 8118 et 8124-26, boulevard Broadway Nord à Montréal-Est, en considération du paiement de 390 915 $, taxes incluses, aux fins de l'implantation d'un centre de biométhanisation et d'un centre pilote de prétraitement sur le terrain Demix à Montréal-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0563;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel Monsieur Denis Charron constitue sur ses immeubles situés du côté ouest du boulevard Broadway Nord, au nord de l'autoroute Métropolitaine dans la ville de Montréal-Est, constitués des lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669, 2 010 670, 2 010 671, 2 010 672, 2 010 673, 1 396 580, 1 396 581, 1 396 582, 1 396 583, 1 396 584, 2 010 665, 2 010 666, 2 010 667 et 2 010 668 en faveur de la propriété de la Ville de Montréal constituée du lot 2 402 139, tous du cadastre du Québec, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle, moyennant le paiement d'une somme de 390 915 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1134313003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0202

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 $, pour l'année 2014, soit 35 825 $ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 $ à Les YMCA du Québec pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0564;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 $, soit 35 825 $ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 $ à Les YMCA du Québec, pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);

2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1143381001

CG14 0203

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 $, à quatre organismes, pour l'année 2014, soit 178 000 $ à Moisson Montréal inc., 90 000 $ à Jeunesse au Soleil, 75 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 $ à Répit-Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MESS 2013 - 2015 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0565;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 $, à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-Mess 2013 - 2015 :

2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Moisson Montréal Inc.	**« Transformation alimentaire »**	**178 000 $**
Jeunesse au Soleil	**« Nourrir l'Espoir »**	**90 000 $**
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	**« Solidarité »**	**75 000 $**
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	**« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »**	**65 000 $**

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1140302001

CG14 0204

Accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2012-2015 / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0566;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal**,** afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1140026001

CG14 0205

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (Lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214708 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0551;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 5 231 100 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 581 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214708 ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
Mme Colette Gauthier
Mme Minh Diem Le Thi
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.21 1141009002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0206

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbain, dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance (Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 256902 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0552;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 12 378 372,11 $, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

Archives de la Ville de Montréal

3- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 831 872,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256902 ;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.22 1144822011

CG14 0207

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 262002 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0554;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 13 267 723,85 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 982 223,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262002 ;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1144822024

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0626;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 6 447 665,55 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 044 103,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10071;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.24 1130884001

CG14 0209

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0627;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 2 345 475,37 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119;

Archives de la Ville de Montréal

4- d'imputer cette dépense**,** après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.25 1146217001

CG14 0210

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 628 456,08 $, taxes incluses et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 15 018 969,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10139 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0628;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 15 018 969,27 $, taxes incluses, pour le contrat UX14299 et une dépense de 11 628 456,08 $, taxes incluses, pour le contrat UX14300 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'accorder à Insituform Technologies Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14299, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 969,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;

4- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14300, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 478 456,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1144551001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.27 à 20.32 de l'ordre du jour, l’article 20.29 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0211

Accorder un contrat à Charex inc. pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame) dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 380 500 $, taxes incluses - Appel d'offres public 226102 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0624;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 380 500 $, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 209 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226102 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le tout conditionnel à l'approbation du bail de location du terrain Longue-Pointe à intervenir entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1134069008).

Adopté à l'unanimité.

20.27 1144822021

CG14 0212

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont Claude-Brunet dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 524 683,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 07-08404 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0623;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 4 524 683,60 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont Claude-Brunet, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 294 733,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-08404;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1140541002

Archives de la Ville de Montréal

Article 20.29

Prolonger la durée des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortiums SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2014 au 1er mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes / Approuver les projets d'addenda à cette fin

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0213

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Les consultants S.M. inc. et Beaudoin Hurens pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 13-13171 (10 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0634;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13171 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Les consultants S.M. inc.	1 637 303,21$	24 mois	1
Beaudoin Hurens inc.	1 166 708,81$	24 mois	2

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées**,** et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.30 1145249002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0214

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, avec Axor Experts-Conseils inc et Les Services exp inc. pour des services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures - Appel d'offres public 14-13372 (13 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0636;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels d'arpentage de construction, de dessin, de calcul hydraulique et de préparation de plans et devis ;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13372 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Axor Experts-Conseils inc.	4 924 120,55 $	36 mois	1
Les Services exp inc.	4 662 810,55 $	36 mois	2

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1144822026

CG14 0215

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0637;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;

2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13260 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Archives de la Ville de Montréal

	Firme	Montant
-	CIMA+ s.e.n.c.	776 190,48 $
-	AXOR Experts-conseils	574 989,98 $
-	Les Consultants S.M. inc.	445 298,17 $

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.32 1146706001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.33 à 20.36 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0216

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec LEGICO-CHP inc., économistes de la construction, pour des services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois OU pour un total d'honoraires n'excédant pas le montant du contrat selon la première des deux éventualités - Appel d'offres public 13-13323 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0635;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel LEGICO-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 095,41 $, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.33 1141861001

CG14 0217

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de deux ans, avec Aecom Consultants inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport - Appel d'offres public 13-13216 (9 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0638;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'autoriser une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;

2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 235 753,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les conditions stipulées au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1145897005

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0218

Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 $, taxes en sus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0646;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 $, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1133490004

CG14 0219

Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour la somme maximale de 3 543 472,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13276 (4 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0653;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Brûlé, Murray & associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité qualifiés pour une période approximative de quatre ans et tous autres services professionnels requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail, pour une somme maximale de 3 543 472,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1146671001

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0220

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie» de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 mars 2014 par sa résolution CE14 0442;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;

2- d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1132518002

CG14 0221

Consentir aux modifications prévues par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014 par sa résolution CE14 0480;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de consentir aux modifications édictées par les règlements PC-2658-3 et PC-2806 au Régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1135885004

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0222

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2013 et ajuster le budget d'immobilisation 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2014 par sa résolution CE14 0505;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'adopter un budget supplémentaire de 16 339 000 $ au PTI 2014-2016, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2013, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel;

2- d'adopter un budget supplémentaire de 10 000 000 $ au PTI 2014-2016 au programme d'amélioration de l'appareil municipal;

3- de signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2014. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2014 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2014;

4- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement;

Adopté à l'unanimité.

30.03 1145337005

CG14 0223

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2013 - Volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2014 par sa résolution CE14 0507;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 175,0 $ (en milliers de dollars) pour l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCF;

2- d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 10 000,0 $ (en milliers de dollars) au budget 2014 du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1145205002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0224

Adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0574;

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles ;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'inviter les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action. »

Adopté à l'unanimité.

30.05 1141658003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0225

Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont estimés à 2 M$ pour la période 2014 - 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014 par sa résolution CE14 0575;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1144251003

CG14 0226

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0655;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoyait que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier 2013 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013) (CG12 0456);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) (CG12 0498);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part qui était prévue à l'article 68 du Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif est établi à 0,1116 $ par m^3 pour l'exercice financier 2013.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

30.07 1142964002

CG14 0227

Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0663;

Vu l'orientation du conseil municipal en date du 28 avril 2014 par sa résolution CM14 0378;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération à la Direction des transports en vue de réaliser, en concertation à toutes les étapes avec les arrondissements et les villes liées, le portrait, l'étude des besoins et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1133455002

Article 41.01

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Retiré (Voir l'article 3.01)

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0228

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes,* avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0356;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au programme de Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.01 1130865001

Règlement RCG 14-015

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0229

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mars 2014 par sa résolution CE14 0357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eau usées admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec», sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.02 1140865001

Règlement RCG 14-016

CG14 0230

Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0417;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1146185001

Règlement RCG 14-017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 et 45.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0231

Approbation d'un ajout de 4 864 508 $ au PTI 2014-2015-2016 et du règlement R-147 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 864 508 $ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0675;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver un ajout de 4 864 508 $ au PTI 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-147 autorisant un emprunt de 4 864 508 $ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1140854001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0232

Approuver le règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 $ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014 par sa résolution CE14 0676;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 $ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1146213002

CG14 0233

Nomination aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer monsieur Manuel Guedes à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de madame Sylvia LoBianco.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 18 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 29 mai 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 29 mai 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Claude Cousineau, à titre de représentant du maire de la Ville de Pointe-Claire, M. Joseph Daoura, à titre de représentant de la Ville de Mont-Royal, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, Mme Colette Gauthier, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. John Judd, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est, M. Beny Masella, Mme Chantal Rouleau, Mme Janet Ryan, à titre de représentante du maire de la Ville de Baie-D'Urfé, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Harvey Shafter, à titre de représentant de la Ville de Hampstead, M. Peter F. Trent, Mme Monique Vallée et M. Domenico Zito, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Anthony Housefather et M. Edgar Rouleau

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin et M. Lionel Perez

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à M. Marcel Côté.

Le porte-parole de l'assemblée cède la parole au maire afin d'ajouter à l'ordre du jour une déclaration rendant hommage à Monsieur Marcel Côté dont il fait lecture avant de procéder à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

CG14 0234

Ajout - Déclaration honorant la mémoire de M. Marcel Côté

Attendu que M. Marcel Côté est décédé subitement le 25 mai 2014, à l'âge de 71 ans;

Attendu que ce Montréalais d'exception a été candidat à la mairie de Montréal aux élections de novembre 2013, qu'il n'a pas hésité à répondre positivement à l'appel du maire élu, M. Denis Coderre, et, à titre de conseiller du président du comité exécutif, à collaborer sur des dossiers importants touchant la réforme administrative de la Ville, démontrant ainsi son attachement envers Montréal, sa générosité et son grand respect des principes démocratiques de notre société;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu son implication personnelle au sein de la communauté, ayant notamment occupé la présidence du conseil d'administration de la Compagnie de danse Marie Chouinard, du YMCA de Montréal, de la Fondation des YMCA du Québec, du Cercle des mentors des YMCA du Québec, du conseil d'administration de la Fondation du Grand Montréal, en plus de siéger au conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes tels Imagine Montréal, l'Institut de recherche en politique publique, l'Orchestre symphonique de Montréal, les Amis de la montagne et Montréal en lumières;

Attendu qu'il a reçu le prix Arts-Affaires en 2012 remis par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Conseil des arts de Montréal;

Attendu qu'il est le fondateur de la Société Secor (1975), une firme de conseil en stratégie et marketing, qu'il a dirigée pendant 30 ans; qu'il a écrit plusieurs ouvrages sur le développement régional et technologique et qu'il a coprésidé en 2010 un groupe de travail sur les enjeux de la gouvernance et de la fiscalité de Montréal, lequel a publié le rapport Côté-Séguin intitulé « *Une métropole à la hauteur de nos aspirations* », un rapport qui figure dans l'histoire politique et économique de la métropole;

Attendu que, de 1986 à 1988, il a occupé le poste de conseiller économique auprès du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et qu'en 1989 et 1990, il a détenu le poste de directeur Planification stratégique et communication auprès du très honorable M. Brian Mulroney;

Attendu sa formation universitaire en sciences physiques, en sciences économiques et qu'il a reçu le titre de Fellow du Weatherhead Center for International Affairs de l'Université Harvard en 1986;

Attendu que nous avons tous perdu un collègue, un ami, un visionnaire, un amoureux de la ville et, avant toute chose, un Grand Montréalais toujours prêt à s'investir pour la métropole;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Peter F. Trent
Tous les membres du conseil

Et résolu :

que le conseil d'agglomération offre ses sincères condoléances à sa conjointe, à sa famille, à ses nombreux amis ainsi qu'à ses proches et reconnaisse la contribution remarquable et le dévouement de M. Marcel Côté au rayonnement et à l'essor de la métropole, tant au niveau économique que culturel et auprès de la relève.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Albert Harvey	M. Denis Coderre (M. Alan DeSousa)	Bilan des espaces naturels préservés et état de situation de ceux qui pourraient faire l'objet d'acquisition
M. Jordan Ohana	M. Denis Coderre	Diminution du budget attribué à la protection des espaces verts sur l'Île de Montréal
Mme Linda Besner	M. Denis Coderre (M. Alan DeSousa)	Terrain zoné institutionnel à Senneville – menaces pour forcer le changement vers un zonage résidentiel par la CMM ou le conseil d'agglomération
Mme Samantha Jacobson	M. Denis Coderre	Diminution du budget pour l'acquisition et la préservation d'espaces verts **Dépôt de documents**

Archives de la Ville de Montréal

M. Bruce Walker	Mme Chantal Rouleau M. Denis Coderre	Participation de l'agglomération à la table de concertation régionale du haut Saint-Laurent et du Grand Montréal – Absence au conseil d'agglomération du responsable au comité exécutif des dossiers relatifs à l'environnement **Dépôt de documents**
Mme Nina Blussé	M. Denis Coderre (M. Alan DeSousa)	Appui du maire de l'arrondissement de Verdun au projet de la trame verte et bleue de Montréal / Respect et protection des milieux naturels
M. Jared Boretsky	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Projets futurs pour la protection des espaces verts dans l'Ouest de l'Île / Réduction des budgets pour l'acquisition d'espaces verts

À l'expiration du délai imparti par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)*, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 42.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 43.

CG14 0235

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 mai 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 15.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0236

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1er mai 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1er mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 31 mars au 4 mai 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 31 mars au 4 mai 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 31 mars au 4 mai 2014.

CG14 0237

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue: Comment accroître la sécurité et le confort des piétons ?, et le conseil en prend acte.

04.04 1143430001

CG14 0238

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération et le conseil en prend acte.

04.05 1143430007

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0239

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude du budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal et le conseil en prend acte.

_____

Un débat s'engage.

_____

04.06 1143430009

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0240

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'agrile du frêne

Madame Paula Hawa dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'agrile du frêne, et le conseil en prend acte.

06.01

Archives de la Ville de Montréal

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2014-04-699 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Reconnaissance des écosystèmes forestiers exceptionnels dans le Bois Angell

7.02 Dépôt de la résolution 14-04-06 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal - Dépôt de la programmation des activités du CLD, de son budget et des attentes signifiées au CLD Les Trois Monts

---

CG14 0241

Dépôt des états financiers de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.03

CG14 0242

Dépôt des états financiers de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.04

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0243

Approuver le projet d'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal afin de modifier la zone des travaux limitant l'empiètement dans le parc-nature de La Pointe-aux-Prairies, secteur du Bois-de-l'Héritage, dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0746;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (CG13 0406) portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145135001

CG14 0244

Accorder un contrat à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 688 706,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13539 (4 soum.)

Monsieur le maire Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2014 par sa résolution CE14 0706;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor Berline, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 688 706,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13539 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;

2- d'autoriser le paiement d'un montant de 59 648,20 $ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1144472002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0245

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra évolution inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13385 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2014 par sa résolution CE14 0707;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13385 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1140206002

CG14 0246

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 614 635,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mai 2014 par sa résolution CE14 0737;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 614 635,45 $, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (les paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 635,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-015 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Jane Foukal Guest
Mme Janet Ryan

20.04 1146140002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0247

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, à des fins de sécurisation du réseau cyclable - Dépense totale de 2 762 213,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 258205 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0738;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 762 213,66 $, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, à des fins de développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 687,66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258205 ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144822029

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0248

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux - Dépense totale de 307 303,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13505 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0744;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 307 303,47 $, taxes incluses, pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'approuver un projet de convention par lequel les soumissionnaires Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 236 387,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13505 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1141035005

CG14 0249

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier - Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12995 (1 seul soum. conforme) /Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2014 par sa résolution CE14 0712;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier - Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12995 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1134804002

CG14 0250

Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 073 074,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 073 074,78 $, taxes incluses, pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rothman associés et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 952 806,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13442 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143456001

CG14 0251

Accorder un contrat de services professionnels à ArchiDATA inc., fournisseur unique, pour la modélisation de l'information du bâtiment et la gestion immobilière - Dépense totale de 801 027,27 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0740;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 801 027,27 $, taxes incluses, pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel ArchiDATA inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 748 623,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1140115001

CG14 0252

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0753;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);

Archives de la Ville de Montréal

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1141643002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0253

Autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions dans le cadre de la fourniture de services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2014 par sa résolution CE14 0705;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions, dans le cadre des services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1140206003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0254

Accorder un contrat de gré à gré à Finlogik inc. pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586 350,30 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cette fin (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0741;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel Finlogik inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour une somme maximale de 1 586 350,30 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1141629003

CG14 0255

Autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 $, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Planex Consultants inc. (CG11 0437) majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 $ à 682 478,95 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0743;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 $, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay;

2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CG11 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 $ à 682 478,95 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1141246001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0256

Accorder un contrat de gré à gré à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0777;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 5 ans à Odotech inc. pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 143 718,75 $, taxes incluses, conformément à sa proposition 140411 - 01SL d'avril 2014;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1143334009

CG14 0257

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Maskimo Construction inc. pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Réalisation du train de l'est) - Dépense totale de 3 492 051,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 233505 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0783;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 3 492 051,40 $, taxes incluses, pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 183 151,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233505 ;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1134822057

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0258

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc. pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0781;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 4 065 908,57 $, taxes incluses, pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 637 908,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226203 ;

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144822023

CG14 0259

Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le paiement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2014 / Mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, pour gérer l'entente intermunicipale - Dépense totale de 425 628,28 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0798;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 425 628,28 $ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage, les frais de gestion des quais et du contrat ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau;

3- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;

4- de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1141246005

CG14 0260

Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0790;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1141246009

CG14 0261

Abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013 et accorder un soutien financier spécial non récurrent de 223 699,14 $ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel - Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0797;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent de 223 699,14 $ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2014, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;

3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1140668001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0262

Autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires / Mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2015 par sa résolution CE14 0757;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires;

2- de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, il est souhaité qu'il n'y ait pas de bureaux de vote aménagés dans les locaux du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1142344001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0263

Autoriser une dépense de 1 061 249,26 $, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0762;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 061 249,26 $, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143838004

CG14 0264

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1146659001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0265

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144501003

CG14 0266

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1143843008

CG14 0267

Avis de motion - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1143843009

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0268

Désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville dans le district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0803;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

51.01 1144055001

Le porte-parole de l'assemblée souligne l'anniversaire de naissance du président de l'assemblée M. Gilles Deguire.

À 18 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 19 juin 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 19 juin 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Colette Gauthier, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino, M. Philippe Roy, Mme Monique Vallée, et M. Ryan Young, à titre de représentant du maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ABSENCE NON MOTIVÉE AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Edward Janiszewski

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
Mme Linda Desrosiers	M. Denis Coderre	Coupe d'arbres par Hydro-Québec / Proposition d'élaguer les arbres matures plutôt que de les abattre / Invitation à venir constater l'état des lieux
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Explications sur une directive selon laquelle le budget d'agglomération vise essentiellement l'agrandissement et l'acquisition de grands parcs et de parcs-nature
M. Gareth Richardson	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Fonds disponibles pour la protection de milieux naturels / Informations sur les négociations en cours en vue d'acquisitions
M. Thomas Schwalb	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Mesures à instaurer pour la prévention de coupes d'arbres matures par Hydro-Québec et les promoteurs

Archives de la Ville de Montréal

M. Robert Lemay	Mme Anie Samson	Achat de l'immeuble de Shell Canada situé au 10351 rue Sherbrooke Est pour le Service de police de la Ville de Montréal / Terrain contaminé et bâtiment trop petit qui nécessitera des investissements importants pour le rénover **Dépôt de document**
Mme Nina Blussé Gould	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Accessibilité à tous à un parc ceinture / Préjudices causés du fait de la réduction des budgets pour la préservation des milieux naturels **Dépôt de document**
M. David Fletcher	M. Denis Coderre	Convention sur la biodiversité / Leadership de l'agglomération requis pour enrayer le retard pris sur les autres grandes villes du monde

---

À 17 h 37

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Robert Coutu

de prolonger la période de questions des citoyens, conformément à l'article 43 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027).*

Mme Ionna Avanitis	M. Denis Coderre	Rendre publiques sur le Web les périodes de questions du public de tous les arrondissements / Corridor vert dans le Vieux-Montréal et Snowdon **Dépôt de document**
M. Michel Benoît	M. Denis Coderre	Redistribution inefficace des vélos en libre service

---

À l'expiration du délai imparti par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)*, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 42.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Robert Coutu	Mme Anie Samson	Article 20.23 – Acquisition d'un immeuble au 10351 rue Sherbrooke Est / Préoccupations relatives au terrain et à l'immeuble – en attente d'une réponse de l'administration
Mme Dida Berku	M. Russel Copeman	Article 20.23 – Acquisition d'un immeuble au 10351 rue Sherbrooke Est / Clarifier si le montant de 7,5 M$ indiqué au dossier décisionnel représente la valeur marchande de l'immeuble ou la valeur foncière et expliquer pourquoi la Commission d'examen des contrats n'a pas été mandatée dans ce dossier

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 55.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0269

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente, en y retirant l'article 20.22.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0270

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mai 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 5 mai au 18 mai 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 5 mai au 18 mai 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 5 mai au 18 mai 2014.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0271

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration portant sur l'étude du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012, et le conseil en prend acte.

04.04 1143430011

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0272

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal

Monsieur Beny Masella dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG14 0273

Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.01 1144390002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0274

Dépôt du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'année 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'année 2013, et le conseil en prend acte.

07.02

CG14 0275

Dépôt du Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.

07.03 1145359001

CG14 0276

Dépôt du Rapport de développement durable de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport de développement durable de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.04 1145174001

07.05 Dépôt de la résolution 2014-05-739 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Demande de modification législative pour une entente de transfert avec la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

07.06 Dépôt de la résolution 2014-232 du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire - Demande de modification législative pour une entente de transfert avec la Commission des services électriques de Montréal

07.07 Dépôt de la résolution 2014-05-738 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Demande de protection des milieux humides dans le bois Angell

---

CG14 0277

Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA) et le conseil en prend acte.

07.08 1141193001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0278

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0968;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;

2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.09 1145205004

CG14 0279

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le porte-parole de l’assemblée dépose le suivi des recommandations du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.10 1140092001

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l’assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n’est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l’assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n’est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0280

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1er juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0870;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société Immobilière du Canada CLC limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1er juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145323003

CG14 0281

Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 644 548,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13421 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0844;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police, pour une période de 3 ans avec deux années de prolongation d'un an chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 548,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13421 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1145928001

CG14 0282

Accorder un contrat à 142975 Canada inc Ltée Mironor pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour la production de compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0847;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada inc Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1143511001

CG14 0283

Accorder un contrat à Émondage Allard inc. pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 218 958,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13519 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0848;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder à Émondage Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218,958,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13519 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143511002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0284

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier, l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe, entre les rues Ontario et Sherbrooke - Dépense maximale de 1 823 136,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-008 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0851;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 176 053,91 $, taxes incluses, représentant 64,51 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Christophe entre les rues Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Les Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008;

3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1146140004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0285

Accorder un contrat à Construction Morival Ltée pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers dans les usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Dépense totale de 636 919,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10126 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0855;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 636 919,82 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection des équipements pétroliers des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 604 319,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10126;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

20.06 1146341001

CG14 0286

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine, en face du parc Saint-Patrick (phase 2) - Contrat A-346-1 - Dépense totale de 7 775 209,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10138 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0856;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 7 775 209,04 $, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 335 102,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10138;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

20.07 1143184001

CG14 0287

Accorder un contrat de services professionnels à Zins Beauchesne et associés pour l'étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13503 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0861;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Zins Beauchesne et associés, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13503 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1144240009

CG14 0288

Autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2013 / Approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 $ à 1 774 700,16 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0860;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2013 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG12 0047);

2 - d'approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 $ à 1 774 700,16 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143592005

CG14 0289

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13589 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0862;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 018 710,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13589 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie et ce au rythme des besoins à combler.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.10 1141246003

_____

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

CG14 0290

Approuver un projet d'addenda No 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0864;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda n^{o} 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253, modifiée) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1146334002

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0291

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Corporation SPORTSQUÉBEC inc. afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0865;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1136641001

CG14 0292

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0866;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), établissant les obligations de chacune des parties ainsi que le soutien financier de la Ville de 3 157 147 $ et de 252 000 $ en biens et services, tel que déjà approuvé par le conseil d'agglomération le 31 janvier 2013 (CG13 0017) ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1146641002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0293

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0867;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >> joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1141541002

CG14 0294

Décréter l'imposition d'une réserve foncière aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0868;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;

3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré, aux meilleurs coûts possibles, des deux sites retenus.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144313001

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0295

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport, pour une somme maximale de 1 789 719 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13216 (9 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2014 par sa résolution CE14 0823;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport;

3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 789 719 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1145897003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0296

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, situé au 3335 rue Sartelon - Dépense totale de 6 254 325,29 $ taxes incluses - Appel d'offres public 5701 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0926;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 6 254 325,29 $, taxes incluses, pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 584 219,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5701;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.17 1145891001

CG14 0297

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Superior General Partner inc. pour la fourniture de gaz propane - Appel d'offres public 14-13295 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0911;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de gaz propane;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Superior General Partner inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13295 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1144338001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0298

Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 $ à 44 781 543,89 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0914;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 $ à 44 781 543,89 $, taxes incluses;

2 - d'imputer les dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1145035001

CG14 0299

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 927 071,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5700 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0921;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 927 071,25 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 250 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5700;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1141035006

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.26 de l'ordre du jour, l'article 20.22 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0300

Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB);

2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ladite entente de principe, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145322002

Article 20.22

Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales / Autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 $, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0301

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0936;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, constitué du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour le prix de 8 278 200 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;

2 - d'autoriser un virement de crédits de 161 000 $, pour l'année courante, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration 2014 au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service de police afin de permettre au Service de police d'occuper l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke;

3 - de modifier la base budgétaire du SGPI et du SPVM, pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble pour assurer le paiement des frais d'exploitation et les ajustements annuels prévus requis à la base budgétaire;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Colette Gauthier
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Philippe Roy
M. Ryan Young

20.23 1141195002

CG14 0302

Approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022 - Dépense totale de 99 273,73 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0938;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022, pour une dépense totale de 99 273,73 $, taxes incluses, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1145840001

CG14 0303

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 $ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0748;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1145323002

CG14 0304

Accorder un soutien financier maximal de 159 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0945;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 159 000 $ l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1140634001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.27 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0305

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 $ pour l'année 2014 à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - X », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0948;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 $ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La Fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles — X », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2015 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1143220001

CG14 0306

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0959;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n'Roll de Montréal » le 28 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1141005005

CG14 0307

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain à WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 $ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0952;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 4 360 411,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1145921001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0308

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0894;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001);

1 - de déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1er juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a. les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le *Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047-65).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Colette Gauthier
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Philippe Roy
M. Ryan Young

30.01 1143741001

CG14 0309

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0977;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142622002

CG14 0310

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0978;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142622001

CG14 0311

Reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014 / Reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0957;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, et, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, d'autoriser le report au 15 février 2015, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.04 1146665001

CG14 0312

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer les trois ententes de renouvellement permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une durée de dix ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2014 par sa résolution CE14 0995;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser le versement à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) de 1 140 335,13 $ annuellement à partir de 2015, avec une indexation de 2 % annuellement durant dix ans, soit de 2015 à 2024 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

2 - de cautionner irrévocablement, en faveur de Formula One World Championship Limited (FOWC) et Groupe de course Octane inc. toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes de ces ententes, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur, et d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer la lettre de cautionnement à cet effet jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1146101004

CG14 0313

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1145075002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0314

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140865003

CG14 0315

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires pour leur entretien

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140379001

CG14 0316

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1144240001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0317

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé «Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144386004

CG14 0318

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1141477003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0319

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0764;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard de l'article 1 de ce règlement.

42.01 1146659001

Règlement RCG 09-023-6

CG14 0320

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0765;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144501003

Règlement RCG 14-018

CG14 0321

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0811;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005).

Adopté à l'unanimité.

42.03 1143843008

Règlement RCG 14-005-1

CG14 0322

Adoption - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0812;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1143843009

Règlement RCG 14-019

CG14 0323

Autoriser la prolongation d'un prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015 et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0901;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - d'approuver la prolongation du prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada pour la période du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015;

Archives de la Ville de Montréal

2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période;

3 - d'autoriser le Directeur-adjoint du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1144297002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0324

Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0884;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1142678007

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0325

Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0886;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Madame Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant au sein du Conseil permanent sur les services policiers du Québec, pour une durée maximale de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1142402002

CG14 0326

Nomination au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0885;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer madame Maria Tutino, mairesse la Ville de Baie-D'Urfé, comme membre votant du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1141179002

À 18 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 21 août 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 21 août 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCES :

Mme Zoé Bayouk, M. Edward Janiszewski et M. Peter F. Trent

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Claude Dauphin agit à titre de président de l'assemblée en remplacement de M. Gilles Deguire qui a été retardé. Il déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0327

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 août 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0328

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 juin 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 19 mai au 20 juillet 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 19 mai au 20 juillet 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 19 mai au 20 juillet 2014.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0329

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport des dépenses engagées au montant de 393 214,50 $, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.01 1146190002

CG14 0330

Dépôt des indicateurs de gestion 2013, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les indicateurs de gestion 2013, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ) tels que soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

07.02 1143592006

CG14 0331

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan de l'usage de l'eau potable 2013 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.03 1144217003

CG14 0332

Dépôt du rapport d'activité 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'activité 2013 de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.04

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0333

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1297;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 juin 2014, projetés à la fin de l'exercice;

2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.05 1145205006

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l’assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n’est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l’assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n’est déposé.

À 17 h 08, M. Claude Dauphin cède le fauteuil présidentiel au président du conseil.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0334

Approuver un projet bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour un terme de 5 ans, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2014 par sa résolution CE14 1040;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, située sur le Mont-Royal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er avril 2014 au 31 mai 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 715 187,25 $, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- de résilier le bail actuel se terminant le 31 décembre 2014, (CO95 01031), par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal, le droit d'utiliser des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal;

3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1130785010

CG14 0335

Approuver un projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est à Rivière-des-Prairies appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, pour une durée 5 ans, soit du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2014 par sa résolution CE14 1041;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est appartenant à la Ville, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019, pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 174 855,75 $, excluant les taxes, le tout, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1130785009

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0336

Accorder un soutien financier annuel de 100 000 $ pour les années 2014, 2015 et 2016 à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action triennal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 juin 2014 par sa résolution CE14 1042;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 $ à Culture Montréal, soit 100 000 $ en 2014, 100 000 $ en 2015 et 100 000 $ en 2016, pour la réalisation de son plan d'action triennal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144248002

CG14 0337

Approuver deux projets d'addenda no 1 modifiant les conventions intervenues entre la Ville et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2014 par sa résolution CE14 1069;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'approuver les deux projets d'addenda n^{o} 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité et la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité musique Maisonneuve inc. pour des projets financés dans le cadre du PRAM-Est (CG14 0133) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1146352004

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0338

Accorder un soutien financier supplémentaire, exceptionnel et non récurrent de 150 000 $ à La Maison Marguerite de Montréal inc., pour l'année 2014, pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juillet 2014 par sa résolution CE14 1072;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier exceptionnel et non récurrent supplémentaire de 150 000 $, pour l'année 2014, à La Maison Marguerite de Montréal inc. pour le maintien de six chambres destinées aux femmes en état d'itinérance;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143684001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0339

Octroyer, dans le cadre de l'application SIMON, un contrat de services techniques à la firme CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 au montant de 149 467,50 $, taxes incluses / Approuver le projet de contrat de services techniques à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'octroyer un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules «Bureau d'affaires Finance», «Bureau d'affaires Approvisionnement et Inventaire» et «Inventaire en direct» , dans le cadre de l'application SIMON, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 pour la somme de 149 467,50 $, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver le projet de contrat de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels à intervenir entre CPA-ERP inc. et la Ville de Montréal;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1144838003

CG14 0340

Conclure une entente contractuelle d'une durée de 12 mois avec Globocam (Montréal) inc. pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marques et modèles Détroit séries 60 et Cummins ISM 450 & 500 - Appel d'offres public 14-13708 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1099;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - de conclure une entente contractuelle exclusive au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), d'une durée de 12 mois, pour des services d'inspection, de diagnostic et de réparation de moteurs diesel de marque et modèle Détroit Série 60.

2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Globocam (Montréal) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13708 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

3 - d'imputer ces dépenses de consommation, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1141081004

CG14 0341

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1109;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 6 609 119 $, taxes incluses, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Coffrage Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 848 777,66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10145;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.08 1143775001

CG14 0342

Accorder un contrat à Reftech International inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 553 013,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1915-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1106;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Reftech International inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 553 013,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1915-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143334018

CG14 0343

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 744 275,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13345 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1112;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 744 275,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13345 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.10 1146217002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0344

Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur le réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1110;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambre de mesure de pression sur réseau primaire, pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13441 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.11 1143775002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0345

Accorder un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 226 725,99 $ CAD, taxes incluses (179 269 $ US avant taxes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE1169;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Northrop Grumman International Trading inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique du logiciel gérant l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 725,99 $ CAD taxes incluses (179 269 $ US avant taxes), conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 juin 2014 ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1146075005

CG14 0346

Accorder un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems LLC, fournisseur unique, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 354 581,37 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1171;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 $, taxes incluses;

2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1140269001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0347

Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda pour les services de transport des valeurs pour une période de cinq ans - Dépense totale de 695 046,87 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13294 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1172;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de transport des valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 695 046,87 $, taxes incluses, pour une période de cinq ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13294 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1140319001

CG14 0348

Octroyer un contrat à ModSpace financial Services Canada inc., pour une durée de trois ans avec options de prolongation, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 687 012,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13622 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1175;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 687 012,54 $, taxes incluses, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2014 avec options de prolongation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Modspace financial Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 607 741,86 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13622;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.15 1144565009

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0349

Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible pour le Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1173;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaure Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12453;

2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1144872003

CG14 0350

Autoriser une dépense additionnelle de 84 934,34 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty entre les rues Bannantyne et Beurling, dans le cadre du contrat accordé à SINTRA inc (Région Rive-sud) (CG13 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 $ à 4 785 817,41 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1179;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver une dépense additionnelle de 84 934,34 $, taxes incluses, pour des travaux de construction d'avancée de trottoir sur la rue Wellington et l'ajout de onze arbres, dans le cadre du contrat accordé à Sintra inc. (Région Rive-Sud), pour la reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun et la reconstruction partielle de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 700 883,07 $ à 4 785 817,41 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1146459010

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0351

Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater - Dépense totale de 618 673,41 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10124 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1182;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 618 673,41 $, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires du secteur haute pression de l'usine Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Parfait électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 593 673,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10124 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.18 1144087002

CG14 0352

Accorder un contrat à Les constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, située au 18661, boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 933 746,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1184;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 933 746,47 $, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures à la caserne de pompiers n° 59, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Les constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 872 660,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5703;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1143456002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0353

Octroyer un contrat à Les couvertures Saint-Léonard inc. pour l'installation de deux hottes commerciales et la réfection de deux toitures aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air - Dépense totale de 567 039,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6549 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1185;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'accorder à Les couvertures Saint-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de deux hottes commerciales (NFPA-96-2008) et la réfection de deux toitures en bardeaux d'asphalte aux deux bâtiments du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'Hébergement et le Centre d'interprétation de la Base de Plein Air, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 039,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6549 ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1141246010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0354

Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 1 881 353,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6343 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1188;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 881 353,98 $, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 255,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6343;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1141246013

CG14 0355

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 400 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13567 (1 seul soum. conforme) /Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1189;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 400 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13567 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des années 2014, 2015, 2016, 2017 des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1144804002

CG14 0356

Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1193;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 7 460 722,32 $, taxes incluses, pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 105 449,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13413 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1145925001

CG14 0357

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation de services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 631 385,21 $, taxes incluses / Appel d'offres public 14-13674 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1194;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en génie conseil pour le parc du CESM;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 631 385,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13674 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA - Qualité de vie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1141246004

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0358

Autoriser une dépense additionnelle de 82 000 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiment de parc et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 $ à 971 791,53 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1190;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 82 000 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;

2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108), majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 $ à 971 791,53 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1145110004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0359

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec Inspec-sol inc. et WSP Canada inc., pour une somme maximale respective de 600 000 $ et de 500 000 $, taxes incluses / Appel d'offres public 14-12336 (12 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1196;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

- Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 $: Inspec-Sol inc.
- Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 $: WSP Canada inc.

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145268001

CG14 0360

Approuver un projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit sur sa propriété une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville sur une partie du lot 4 499 009, ayant une superficie de 522 mètres carrés, située au nord du Canal Lachine, entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1199;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan Nº B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute Nº 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1144962003

CG14 0361

Approuver un projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit sur sa propriété une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal, sur une partie du lot 4 499 016, ayant une superficie de 362,9 mètres carrés, située entre les rues Richmond et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout, sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1200;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'approuver le projet d'acte par lequel la Société immobilière du Canada CLC Limitée établit une servitude d'aqueduc temporaire en faveur d'une propriété de la Ville, sur une partie du lot 4 499 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur le plan N° B-124 Sainte-Anne préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre le 3 février 2014 sous sa minute N° 980, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1144962004

CG14 0362

Approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada un espace à bureaux situé au 5757, boulevard Cavendish, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, soit du 1er février 2012 au 31 janvier 2017 - Dépense totale de 521 066,69 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1201;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'approuver le projet du deuxième amendement de bail par lequel la Ville loue de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, pour une période de 5 ans, à compter du 1er février 2012, un espace d'une superficie de 421,04 mètres carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish et utilisé pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 108 381,87 $, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1144565003

CG14 0363

Ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1er janvier 2014 au 31 août 2014 /Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1206;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de ratifier l'occupation au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église par la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins pour la période du 1er janvier 2014 au 31 août 2014;

2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société des modélistes ferroviaires Vallée des Pins un espace d'environ 1 658 pieds carrés au sous-sol de l'immeuble situé au 1604, avenue de l'Église, pour un terme d'un an, soit du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, pour un loyer total de 3 456 $, excluant les taxes;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1145840005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0364

Approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de surface provenant de leur propriété vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1207;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel le Centre sportif et culturel du Collège Saint-Jean-Vianney consent à la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'acheminement des eaux de leur propriété, désignée comme fonds servant et constituée d'une partie des lots 2 159 480 et 2 159 481 du cadastre du Québec, vers les marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, désignée comme fonds dominant et constituée du lot 2 159 474 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1144240003

CG14 0365

Accorder un soutien financier de 1 000 000 $, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1210;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - d'accorder un soutien financier de 1 000 000 $, pour l'année 2014, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement économique des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et gérer la fonction de l'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1143931002

CG14 0366

Accorder un contrat à Construction Fermont International Ltée pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 159 752,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 251803 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1273;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 159 752,04 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale dans le boulevard Pie-IX, du boulevard Crémazie à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Construction Fermont International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 941 952,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251803;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.33 1144822039

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0367

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et réaliser d'autres travaux connexes - Dépense totale de 1 638 642,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5720 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1274;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 638 642,91 $, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1141029002

CG14 0368

Accorder un contrat à Construction Transit 2e G Ltée pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 351 797,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6295 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1277;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 351 797,08 $, taxes incluses, pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Construction Transit 2eG Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 108,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6295 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1144956001

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0369

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 571 750 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5725 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1280;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 571 750 $, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la maçonnerie et la gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 750 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5725;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1141035011

CG14 0370

Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 $, exempte de taxes / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1282;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 743 000 $, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1145138003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0371

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 18 mois, à compter du 1er novembre 2014, des espaces de bureau et des laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, au 6100, rue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J Des Baillets, pour une dépense totale de 380 501,37 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1285;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches Canada, pour une période de 18 mois, à compter du 1er novembre 2014, des espaces à bureau et laboratoires d'une superficie d'environ 643,75 mètres carrés, situés au 6100, Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Baillets, moyennant un loyer total de 325 313,37 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 55 188 $, taxes incluses, payable en 2014, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.38 1145062001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0372

Autoriser une dépense de 2 653 123,16 $, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1146;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 653 123,16 $, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 5 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143838005

CG14 0373

Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1150;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $, en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144372002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0374

Approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et autoriser la signature de cette entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1222;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver l'entente visant la relance du fonds local de solidarité Ahuntsic-Cartierville et la conversion partielle du prêt de Fonds de solidarité FTQ sous forme de contribution et d'autoriser la signature à titre d'intervenante à cette entente.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1141333013

CG14 0375

Adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1290;

Vu la résolution CM14 0766 du conseil municipal en date du 18 août 2014;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'adopter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal;

2 - de déposer au conseil municipal, une fois par année, un suivi de l'implantation de cette politique.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1143224001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0376

Autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 $, taxes incluses, et autoriser un virement budgétaire de 175 000 $ en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la dépense de 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 août 2014 par sa résolution CE14 1289;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser la fabrication et l'installation, sur une période de 52 mois, de systèmes de protection latérale sur les véhicules lourds de la Ville au coût de 2 572 468 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 000 $ du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour financer la production de 70 systèmes de protection latérale pour l'année 2014;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation de 2014, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

4 - d'inclure cette dépense dans la planification budgétaire du PTI 2015-2017.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.05 1141081003

CG14 0377

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1144396002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0378

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144602001

CG14 0379

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140280002

CG14 0380

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1146185002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0381

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1140280004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0382

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0892;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1145075002

Règlement RCG 05-002-6

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0383

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0897;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire .

Adopté à l'unanimité.

42.02 1140865003

RCG 14-020

CG14 0384

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0899;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Archives de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140379001

Règlement RCG 14-021

CG14 0385

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0893;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144240001

Règlement RCG 14-022

CG14 0386

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0973;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 68,6 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144386004

Règlement RCG 14-023

CG14 0387

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0974;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1141477003

Règlement RCG 14-003-1

CG14 0388

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Archives de la Ville de Montréal

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;

2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

43.01 1140524001

Règlement P-RCG 14-024

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0389

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la résolution CG13 0363 de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 adoptant le projet de règlement P-RCG 13-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Vu la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 14 novembre 2013;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 11 juin 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1245;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies situé sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1132622007

Règlement RCG 13-017

CG14 0390

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Intégration du profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la résolution CG13 0362 de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 adoptant le projet de règlement P-RCG 13-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

Vu la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 14 novembre 2013;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 11 juin 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1247;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1112622005

Règlement RCG 13-016

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0391

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » - Ajout d'une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Vu la résolution CG13 0364 de la séance du conseil d'agglomération du 29 août 2013 adoptant le projet de règlement P-RCG 13-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » ;

Vu la lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 14 novembre 2013;

Attendu que la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal a tenu une consultation publique sur ce projet de règlement le 11 juin 2014;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1246;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 11 juin 2014 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 13-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) »;

2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) » pour ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1112622004

Règlement RCG 13-018

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0392

Nominations au conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1141;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du centre local de développement Lachine Affaires (CLD), agissant à titre de mandataire pour le territoire de l'arrondissement de Lachine :

Loisirs et culture
M. Guillaume Charron — Maroons de Lachine

Affaires et commerce
M. Louis St-Martin — Joli-Coeur Lacasse

Adopté à l'unanimité.

51.01 1145856009

CG14 0393

Nomination au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal (CDÉC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1143;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de désigner madame Valérie Plante, conseillère de ville - district de Sainte-Marie, à titre de représentante de l'arrondissement de Ville-Marie, au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Sud / Plateau Mont-Royal (CDÉC).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1142701050

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0394

Reconduction de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1144;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période de juin 2014 à juin 2016, à savoir :

- M^{me} Jeannine Gauthier, vice-présidente du Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), à titre de représentante du domaine de l'économie sociale;

- M^{me} Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de représentante du milieu des affaires;

- M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1141597016

À 17 h 33, M. Denis Coderre rend compte de sa participation à la commission parlementaire sur le projet de loi 3 sur les régimes de retraite des employés municipaux.

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

_____
Claude Dauphin
Membre du conseil d'agglomération

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 18 septembre 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 18 septembre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Gilles Deguire, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Baie d'Urfé, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCES NON MOTIVÉES AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Alan DeSousa et M. Pierre Desrochers

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Claude Dauphin et M. Benoit Dorais

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

En l'absence de M. Alan DeSousa, Mme Manon Barbe agira comme porte-parole de l'assemblée.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Alain Duguay	M. Denis Coderre (M. Peter Trent)	Demande à l'effet que la Ville de Montréal se joigne au front commun afin de s'opposer à la décision de Postes Canada d'implanter des boîtes postales communautaires **Dépôt de documents**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 06.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Alliance de la Ville de Montréal avec les villes liées afin de faire opposition à la décision de Postes Canada de ne plus maintenir le service de livraison porte à porte.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 14.

CG14 0395

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente, en y ajoutant l'article 51.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0396

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 août 2014

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 août 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 21 juillet au 17 août 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 21 juillet au 17 août 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 21 juillet au 17 août 2014.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0397

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013

Madame Manon Barbe dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013 et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG14 0398

Dépôt du Rapport de développement durable 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Madame Manon Barbe dépose le Rapport de développement durable 2013 de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.01

Archives de la Ville de Montréal

7.02 Dépôt de la résolution 9543-08-14 du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 19 août 2014 - Modification à l'horaire du circuit 25B

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

CG14 0399

Accorder à Revision Military inc. le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 (3 soum. 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1320;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Revision Military inc., un contrat d'une durée de 1 an, pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1144872004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0400

Ratifier et approuver la cession intervenue le 29 avril 2014 entre C.F.C. Dolmen inc. (Cédant) et M2D Leadership inc. (Cessionnaire) de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal (SPVM) et C.F.C Dolmen inc., pour la fourniture de services professionnels relativement à l'évaluation psychométrique des aspirants policiers, jusqu'à la fin de l'entente au 31 mars 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1328;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1- d'autoriser la cession du contrat d'évaluation psychométrique des aspirants policiers accordé à la compagnie CFC Dolmen inc. (CG13 0211) en faveur de la compagnie M2D Leadership inc., à compter du 29 avril 2014 jusqu'à la fin de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2016, selon les mêmes termes et conditions ;

2- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession entre CFC Dolmen inc. et M2D Leadership inc, dans lequel intervient la Ville de Montréal, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1144464001

CG14 0401

Autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 $ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés / Approuver les deux projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1333;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 $ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;

2 - d'approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;

3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144240002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0402

Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 167 788,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13798 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1321;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Motos Daytona inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 788,59 $, taxes incluses, conformément au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1144472003

CG14 0403

Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) / Approuver le projet d'entente de prolongation à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1322;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388) suite à l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);

2 - d'approuver le projet d'entente de prolongation de contrat à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1142346001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0404

Accorder un contrat à Air Ambiant (9065-7610 Québec inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 6150, rue Royalmount - Dépense totale de 937 087,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5727 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1324;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 937 087,30 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de toiture, de climatisation ainsi que divers travaux au bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 6150, rue Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Air Ambiant (9065-7610 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 851 897,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5727;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1146342001

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0405

Autoriser une dépense additionnelle de 68 985 $, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 $ à 1 561 108,82 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1327;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 985 $, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 $ à 1 561 108,82 $, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1143334021

CG14 0406

Accorder un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc. pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1345;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc., fournisseur unique, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 41 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 436 807,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1146224001

CG14 0407

Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications corp. (anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 $ à 44 899 335,78 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1346;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Airbus DS Communications corp. (Anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 $ à 44 899 335,78 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1145035008

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0408

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1) dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 12 390 625,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 228004 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1354;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 12 390 625,53 $, taxes incluses, pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et la reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 877 160,37 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228004;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.10 1144822033

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0409

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 435 981,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 252312 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1350;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 435 981,05 $, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 981,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252312 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1144822037

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0410

Autoriser une dépense de 374 226 $, taxes incluses, à titre de frais incidents dans le cadre du contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro pour la mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1352;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro au montant de 374 226 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334019

CG14 0411

Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 $, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 $ à 3 946 600,04 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1356;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 $ à 3 946 600,04 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.13 1144933002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0412

Accorder à Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. le contrat pour les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 577 461,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13685 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1357;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières, pour une somme maximale de 577 461,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1142942002

CG14 0413

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) /Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1358;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA +, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144956002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0414

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13647 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1359;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13647 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1143334023

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0415

Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1362;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1 - d'approuver l'avenant à l'entente de gestion 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal;

2 - d'approuver la nouvelle répartition entre les centres locaux de développement (CLD) de l'enveloppe de 14 393 602 $ reçue du gouvernement du Québec et des engagements de 880 000 $ pour 2014-2015 de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec;

Archives de la Ville de Montréal

3 - de confirmer le budget additionnel de revenus et de dépenses de 416 770 $ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville et sa répartition entre les CLD, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel;

4 - d'approuver le projet d'avenant type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2013 à 2014-2015;

5 - de mandater le Service du développement économique pour assumer le suivi financier et administratif de l'entente auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour sa durée restante;

6 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.17 1141179005

CG14 0416

Approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1365;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04), conformément aux articles 92 et 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun,* RLRQ, c. S-30.01.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1146213003

CG14 0417

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 444 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1368;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 $ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 244, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1140634002

CG14 0418

Accorder un soutien financier de 228 831 $ à 3 organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1370;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831 $ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1er janvier 2014 au 31 décembre 2014)	**102 960 $**
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence AEAR + intervention de milieu (1er janvier 2014 au 31 décembre 2014)	**75 600 $**
Association d'entraide le Chaînon inc.	Accueil de nuit (1er avril 2014 au 31 décembre 2014)	**50 271 $**

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1142586001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0419

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1371;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 $ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;

2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1144834004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0420

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Isotech Instrumentation inc. pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1389;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal;

3 - d'accorder à Isotech Instrumentation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13499;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1143838007

CG14 0421

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Hewitt Equipement Limitée pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1390;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 0,600-2,4 kV, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation;

3 - d'accorder à Hewitt Equipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13343;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
Mme Janet Ryan
M. Morris Trudeau

20.23 1144087003

CG14 0422

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 (2 soum. 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1397;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 708 365,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13398;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
Mme Janet Ryan
M. Morris Trudeau

20.24 1140298001

CG14 0423

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc., Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe Corp. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1399;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements;

3 - d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13535 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	3 234 361,73 $	1
Labo S.M. inc.	3 120 881,40 $	2
LVM, une division d'EnGlobe Corp.	2 372 118,21 $	3
Inspec-Sol inc.	1 706 826,87 $	4

4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1143855003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0424

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 18 mois à CIMA+ s.e.n.c. pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 $, taxes incluses - Appel d'offres publics 14-13709 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1398;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13709.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1145897012

CG14 0425

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph, à titre de phase 1 du lot 3 d'investissement - Dépense totale de 1 271 963,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5729 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1395;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 271 963,14 $, contingences et taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 135 681,37 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5729;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1140444002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0426

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 $ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2014 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1401;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 $ aux organismes suivants, soit 125 000 $ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 $ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 $ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2014;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser ces projets;

3 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1143381009

CG14 0427

Adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les 14 cartes intitulées « Contrôle intérimaire : bois et corridors forestiers métropolitains »

Attendu que le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (89 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal), anciennement de la Communauté urbaine de Montréal, est entré en vigueur le 31 décembre 1987;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

Attendu que l'agglomération de Montréal disposait d'un délai de deux ans pour assurer la concordance au PMAD et que cette échéance s'est terminée le 11 mars 2014;

Attendu que le 15 septembre 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 pour adopter les documents visés à l'article 58.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le tout conformément à l'article 239 de cette loi;

Attendu que la CMM et le MAMOT estiment qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive certains territoires et sites, voire prévenir certaines interventions, afin de ne pas hypothéquer la réalisation du PMAD, et ce, dans l'intérêt collectif de protéger et de mettre en valeur le couvert forestier des bois et corridors forestiers métropolitains;

Attendu que des bois et corridors forestiers métropolitains sont identifiés au PMAD sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement de l'ex-CUM afin, entre autres, de protéger des bois et corridors forestiers en divers endroits sur le territoire, a été adopté le 18 septembre 2014 par le conseil d'agglomération;

VU les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les cartes 1 à 14 jointes à l'annexe A de la présente résolution;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

1 - aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :

   a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
   b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
   c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;

2 - aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1142622005

ANNEXE A
CARTES INTITULÉES « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS MÉTROPOLITAINS » (CARTES 1 À 14)

Archives de la Ville de Montréal

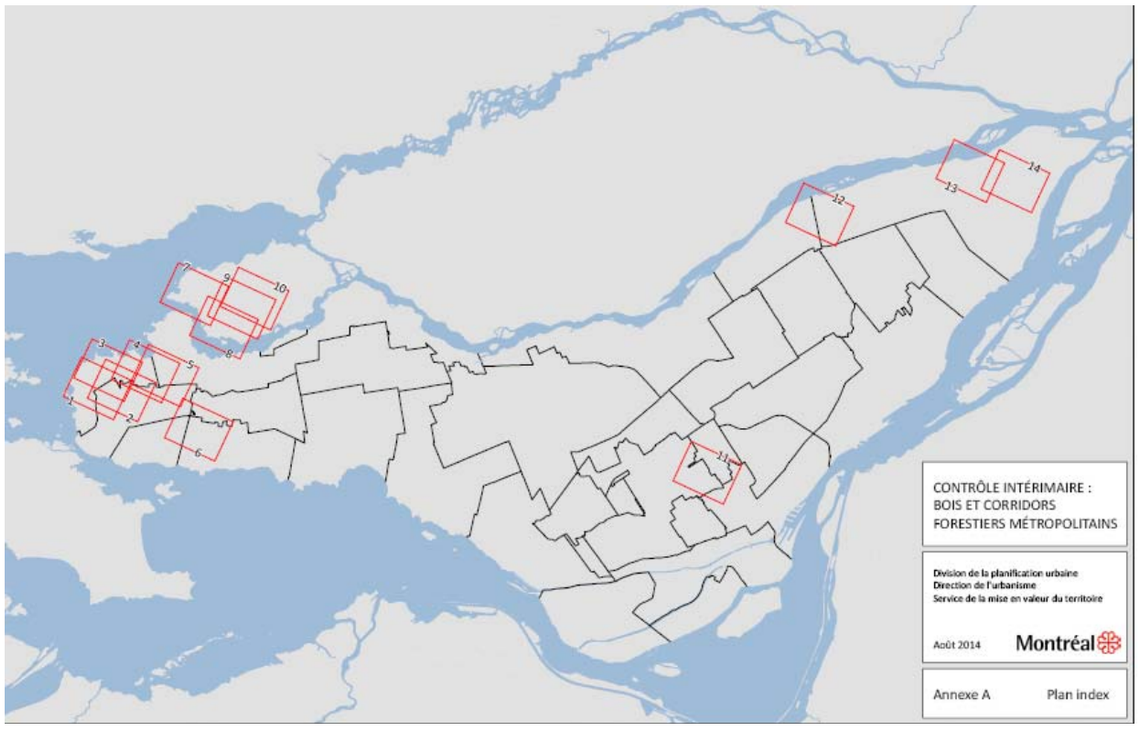

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0428

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1142622006

CG14 0429

Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1142622005

CG14 0430

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1143599004

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0431

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143)

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014 par sa résolution CE14 1154:

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) » ;

2 - de donner instruction au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports de décrire et enregistrer ce lot au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, comme faisant partie du domaine public à des fins de ruelle.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1144396002

Règlement RCG 14-025

CG14 0432

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 204 par sa résolution CE 14 1237;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » ;

Archives de la Ville de Montréal

2 - de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144602001

Règlement RCG 14-026

CG14 0433

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1248;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140280002

Règlement RCG 14-027

CG14 0434

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Archives de la Ville de Montréal

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1244;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1146185002

Règlement RCG 14-017-1

CG14 0435

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1250;

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une Ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1140280004

Règlement RCG 14-028

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0436

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Manon Barbe de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »;

2 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme »;

3 - de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires;

4 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement;

5 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1140219001

Règlement P-RCG 14-029

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0437

Ajout - Nomination à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de nommer monsieur Éric Alan Caldwell pour agir à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal en remplacement de monsieur Harout Chitilian.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

51.01

_____

Monsieur Denis Coderre informe les membres que la Communauté métropolitaine de Montréal a mis de l'avant un plan d'action concernant l'agrile du frêne et que ce dernier sera transmis aux villes liées.

_____

À 17 h 50, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 octobre 2014 14 h

Séance tenue le jeudi 30 octobre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Maria Tutino

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Anthony Housefather et M. Beny Masella

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :*

Mme Monique Vallée

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Présente des excuses au nom des villes liées pour leur absence lors de la présentation du PTI

Archives de la Ville de Montréal

N’ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l’assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 06.

Le président de l’assemblée récapitule le temps de parole alloué aux membres lors du dépôt et de l’adoption du PTI et rappelle les modalités entourant le dépôt du certificat du trésorier.

CG14 0438

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l’avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0439

Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer à l’assemblée extraordinaire du conseil d’agglomération du 30 octobre 2014, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843014

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0440

Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014, pour approbation à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143843012

CG14 0441

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude des Programmes triennaux d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et de la Société de transport de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude des Programmes triennaux d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et de la Société de transport de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03

À 14 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Gilles Deguire	Yves Saindon
Président de l'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 30 octobre 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 30 octobre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Rencontre à organiser rapidement entre la Ville de Montréal et les villes liées afin de faire opposition à la décision de Postes Canada

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 03.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0442

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 41.02 et en y retirant l'article 42.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0443

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2014

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1er au 28 septembre 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 28 septembre 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 28 septembre 2014.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0444

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au bilan de la troisième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats et le conseil en prend acte.

04.04 1143430010

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Chantal Rouleau

-- Dépôt de la réponse à M. Peter Trent concernant sa demande formulée lors du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 – Train de l'Est – Travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution CA14 28 0231 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appuyer la résolution de la Ville de Kirkland (CM14 171) dans le cadre du corridor Jacques-Bizard

---

CG14 0445

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2015, et le conseil en prend acte.

07.02

7.03 Dépôt de la résolution CM14 230 du conseil municipal de la Ville de Kirkland - Boulevard urbain dans l'emprise de l'autoroute 440 - demande adressée à la Ville de Montréal et au ministère des transports du Québec

---

7.04 Dépôt de la résolution CA14 16 0359 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Demande de consultation publique par la Commission permanente du conseil sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal relativement au projet de règlement P-RCG 14-029 modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

---

Archives de la Ville de Montréal

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

9.01 Monsieur Denis Coderre dépose le rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également le tableau de la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 $, pour la période du 26 août 2013 au 31 août 2014 ainsi que celle des contrats de plus 2 000 $ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

CG14 0446

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0447

Approuver l'addenda no 2 aux trois contrats octroyés à Rebuts Solides Canadiens inc. (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014 et autoriser une dépense de 1 800 968 $, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collecte sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1540;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver l'addenda no 2 visant les trois contrats octroyés à Rebuts Solides Canadiens inc. (CG07 0390), pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014;

2 - d'autoriser une dépense de 1 800 968 $, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collective sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats afin de couvrir les coûts de la valorisation du verre;

3 - d'accorder au Service de l'environnement une dotation additionnelle annuelle de 389 886 $ à partir de 2015 jusqu'en 2018;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1140695001

CG14 0448

Accorder un contrat à MP ECO inc pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 775598 ENV CESM 2014-01 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er octobre 2014 par sa résolution CE14 1482;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder à MP Eco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 775598 Env-CESM-2014-01;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140720002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0449

Exercer l'option de prolongation de l'entente cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387) pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour une période d'environ 7 mois soit, jusqu'au 27 mai 2015 / Autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 1 147 076 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 13 000 000 $ à 14 147 076 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 octobre 2014 par sa résolution CE14 1506;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387), pour une période de 7 mois, jusqu'au 27 mai 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145085003

CG14 0450

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente mois, avec une option de renouvellement de douze mois, avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1545;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout;

2- d'accorder à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1145318004

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0451

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1546;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - de conclure avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 mars 2016) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1141541003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0452

Autoriser le prolongement, pour une durée de 8 semaines, des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11577 (CG11 0257)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1547;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'autoriser le prolongement, jusqu'au 26 décembre 2014, des contrats avec Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11577 (CG11 0257);

Adopté à l'unanimité.

20.06 1142621003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0453

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame pour le traitement de sols en provenance des écocentres de l'agglomération, pour une durée de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 416 941,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13757 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1544;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de traitement des sols des écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 416 941,20 $, taxes incluses, pour une période de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13757 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144730002

CG14 0454

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1549;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 $, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145965002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0455

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), pour une somme maximale de 505 763,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 3281-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1551;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 763,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3281-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143334025

CG14 0456

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034, pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 842 762,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1366-AE (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1552;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143334026

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0457

Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation - Dépense totale de 548 735,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10 161 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1555;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 548 735,43 $, taxes incluses, pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Robert Lapointe Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 519 991,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 161;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.11 1144474002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0458

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13529 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1559;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13529 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334024

CG14 0459

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 $ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1571;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurent de 75 000 $ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1143501003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0460

Accorder un contrat de services professionnels à BBA inc. pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13794 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1560;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel BBA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13794 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1143334027

CG14 0461

Accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 $ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1575;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 $, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	**Projet**	**Montant**
SODEC	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 $
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 $

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1146352009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0462

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^{e}, pour une somme maximale de 670 850,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1562;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 670 850,38 $, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^{e}, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1141246016

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0463

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans A-11 Saint-Louis et A-12 Saint-Louis, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1565;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser une dépense de 4 828 950 $, taxes incluses, pour cette acquisition;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.17 1144435004

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0464

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et 8 mois à compter du 1er mai 2014, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant un loyer total de 66 996,60 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1567;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1er mai 2014, moyennant une recette totale de 66 996,60 $, excluant les taxes**,** le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.18 1145323009

CG14 0465

Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Surprenant et Fils Div 139519 Canada inc. pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13735 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1604;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;

2 - d'accorder à Surprenant et Fils Div. 139519 Canada inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13735 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1145281008

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0466

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Affleck De La Riva architectes pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070) / Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'écuyer architectes pour les services en architecture et architecture de paysage dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 478 611,18 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 14-13781 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1611;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

1 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Affleck De La Riva architectes pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 41 735,92 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser une dépense de 550 402,86 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans, devis et la surveillance du chantier dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay, L'écuyer Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 478 611,18 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13781 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.20 1145891004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0467

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1612;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327);

2 - d'autoriser une dépense de 897 269,27 $, taxes incluses, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance du chantier, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel de l'édifice du 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 747 724,39 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13837 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145367001

CG14 0468

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp., Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill ltée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées - Appel d'offres public 14-13521 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1603;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglaçage des chaussées;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13521 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Archives de la Ville de Montréal

Firmes	Participants
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée	Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Outremont, Saint-Léonard, Verdun, Ville de Westmount, Ville de Mont-Royal et La Société de transport de Montréal
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–St-Michel–Parc-Extension et la Ville de Beaconsfield.
Sifto Canada Corp.	L'Île-Bizard–Ste-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Village de Senneville, Ville de Baie-D'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Dorval (incluant L'Île Dorval), Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1145331003

CG14 0469

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13504 (2 soum. - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1606;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 1 293 463 $, taxes incluses, pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'approuver un projet de convention par lequel Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13504 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143592007

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0470

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 12 025 783,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12645 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1607;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 12 025 783,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12645 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'autoriser M. Richard Fontaine, Directeur, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1143334014

CG14 0471

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Services EXP inc., WSP Canada inc., Groupe ABS inc. et Les Consultants SM inc. afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public 14-13675 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1608;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13675 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	**Somme maximale**	**Contrat**
Les Services EXP inc.	2 250 481,56 $	1
WSP Canada inc.	2 399 598,38 $	2
Groupe ABS inc.	767 117,80 $	4
Les Consultants SM inc.	663 271,80 $	5

4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1143855001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0472

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2) - Appel d'offres public 14-13651 (4 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1609;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2);

3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13651 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	**Somme maximale taxes incluses**	**Délai maximal**	**Contrat**
Tetra Tech QI inc.	2 119 305,43 $	24 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	1 720 253,08 $	24 mois	2

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce, au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 24 mois.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.26 1144822047

CG14 0473

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Groupe Qualitas inc. et LVM une Division d'EnGlobe Corp. pour effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13534 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1610;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;

3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13534 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Groupe ABS inc.	1 856 791,06 $	1
Les Services EXP inc.	1 797 086,84 $	2
Groupe Qualitas inc.	1 600 638,84 $	3
LVM, une Division d'EnGlobe Corp.	1 260 258,58 $	4

4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1143855004

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0474

Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1461;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRLQ, chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144956004

CG14 0475

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à une Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal à raison de 357 500 $ par année pour une période de cinq ans commençant en juin 2015 et se terminant en juin 2020, advenant la mise en place de celle-ci

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1577;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 $ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 $;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144278001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0476

Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1582;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisses dessus érigées;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

30.03 1145268003

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0477

Confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ pour la tenue des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, soit du 27 septembre au 9 octobre 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1585;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 $ pour la tenue du 27 septembre au 9 octobre 2017, des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Adopté à l'unanimité.

30.04 1131278008

CG14 0478

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1618;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1146340004

CG14 0479

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1140870002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0480

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (1488) » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

(Ajout) 41.02 1142089003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0481

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2014 par sa résolution CE14 1420;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1142622006

Règlement RCG 14-030

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0482

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2014 par sa résolution CE14 1421;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1142622005

Règlement RCG 14-031

Article 42.03

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0483

Nomination d'un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1619;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'entériner la nomination de Monsieur Romain Fayolle, Commissaire au développement économique de la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre d'observateur non votant au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1141528004

Archives de la Ville de Montréal

À 17 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 14 novembre 2014 13 h 30

Séance tenue le vendredi 14 novembre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Edward Janiszewski, M. John Judd, représentant du maire de la Ville de Montréal-Est, M. Lionel Perez, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Zoé Bayouk, Mme Paola Hawa et M. Beny Masella

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Harout Chitilian, Mme Chantal Rouleau, Mme Anie Samson et Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il indique que M. Lionel Perez agira comme porte-parole de l'assemblée en remplacement de M. DeSousa jusqu'à l'arrivée de ce dernier.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0484

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0485

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude des Programmes triennaux d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et de la Société de transport de la Ville de Montréal

Monsieur Lionel Perez dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude des Programmes triennaux d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et de la Société de transport de la Ville de Montréal comprenant le rapport minoritaire de Projet Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0486

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 octobre 2014 par sa résolution CE14 1636;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Archives de la Ville de Montréal

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843014

_____

CG14 0487

Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 octobre 2014 par sa résolution CE14 1637;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143843012

_____

À 13 h 47, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 novembre 2014 14 h

Séance tenue le jeudi 27 novembre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Eric Alan Caldwell

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président de l'assemblée rappelle le temps de parole alloué aux conseillers pour le dépôt et l'adoption du budget 2015.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Dans le cadre du plan quinquennal de main d'œuvre, portion d'employés assignés à l'agglomération -vs- celle qui relève de la ville-centre / Commentaires sur le budget 2015

Archives de la Ville de Montréal

Mme Maria Tutino	M. Denis Coderre	Tarification de l'eau – dossier à régler pour 2016

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 14 h 13.

CG14 0488

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 30.08.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0489

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0490

Dépôt du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1799;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843017

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0491

Dépôt du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1806;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de déposer le budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143843015

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0492

Dépôt du budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de déposer le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904013

CG14 0493

Dépôt du budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1746;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de déposer le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904014

CG14 0494

Dépôt du budget 2015 du Bureau du Taxi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de déposer le budget 2015 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142904015

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0495

Dépôt du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1741;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de déposer le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1142904012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 30.08 immédiatement après l'article 30.07, conformément à l'article 24 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

La proposition est agréée.

CG14 0496

Approbation du budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1807;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de déposer le budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1142904021

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0497

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.07

CG14 0498

Avis de motion - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier de 2015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1146812002

CG14 0499

Avis de motion - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144309006

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0500

Avis de motion - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1144309009

CG14 0501

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1143843018

CG14 0502

Avis de motion - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1143894002

Archives de la Ville de Montréal

À 14 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Gilles Deguire	Yves Saindon
Président de l'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 novembre 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 27 novembre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Anthony Housefather

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Beny Masella

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement qui sera dédié à Monsieur Jean Doré à la demande du maire Denis Coderre.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	S'inquiète des risques de contamination des sols et des coûts élevés qui pourraient résulter de l'acquisition des terrains visés par les articles 20.15 et 20.16 de l'ordre du jour.

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 09.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0503

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0504

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG14 0505

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

Archives de la Ville de Montréal

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 septembre au 26 octobre 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 29 septembre au 26 octobre 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 29 septembre au 26 octobre 2014.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG14 0506

Dépôt des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine), et le conseil en prend acte.

06.01

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG14 0507

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.01

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0508

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1740;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;

2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.02 1145205009

07.03 Dépôt de la résolution CA14 19 0373 du conseil d'arrondissement de Lachine - Appui au CLD Lachine Affaires

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0509

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec St-Germain Égouts et Aqueduc inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture sur demande de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1661;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes St-Germain Égouts, Aqueducs inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux de fonte ductile, pour une période de douze mois, soit du 30 octobre 2014 au 29 octobre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12318 et selon les mêmes termes et conditions;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145318003

CG14 0510

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour l'investigation et la conception de la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 671 966,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13677 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1663;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 671 966,51 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour l'investigation et la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 662 600,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13677 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140541012

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0511

Autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 $, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets / Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 $ à 1 542 464,11 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1664;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 $, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier dans le cadre des projets en cours à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, notamment l'atelier lourd et la réfection de l'enveloppe;

2 - d'approuver le projet d'avenant n^{o} 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 $ à 1 542 464,11 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.03 1146196002

CG14 0512

Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2015, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1667;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1- d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2015, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal ;

2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143080001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0513

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1696;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 4 septembre 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1140206010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0514

Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 $, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1er janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires et exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, pour la même période, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 $ à 2 533 306,19 $, taxes incluses;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1699;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 $, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1er janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières régissant ce contrat et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour la même période, conformément à l'article 2 des spécifications techniques régissant ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 $ à 2 533 306,19 $, taxes incluses;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1142621004

CG14 0515

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057) - Dépense totale de 2 285 022,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5733 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1700;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 285 022,35 $, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 162,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5733 ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1146342002

CG14 0516

Autoriser la cession de 3 contrats de services professionnels octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp. pour le contrôle environnemental de certains projets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1704;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver les projets de convention de cession et de consentement pour les contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (CG11 0349) - (appel d'offres public 11-11668), pour le contrat de services professionnels no. 3 (CG13 0129) - (appel d'offres public 12-12345) ainsi que pour le contrat no. 3 (CG13 0130) - (appel d'offres public 12-12250) tous octroyés à LVM inc., en faveur du cessionnaire EnGlobe corp, selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143855002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0517

Autoriser une dépense additionnelle de 70 000 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0358) majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 $ à 1 041 791,53 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1707;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;

2 - d'approuver un projet d'addenda n^{o} 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 $ à 1 041 791,53 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1140660006

CG14 0518

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1708;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, pour une somme maximale de 386 373,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13891 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

Archives de la Ville de Montréal

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143334029

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0519

Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 $, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 $ à 851 095,42 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1709;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 $, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord ;

2 - d'approuver un projet d'addenda n^{o} 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 $ à 851 095,42 $, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1143501004

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0520

Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1710;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Arkéos inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13742 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1144426001

CG14 0521

Octroyer à Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que celui des policiers, pour une période de 5 ans, avec possibilité de 2 prolongations, aux prix de sa soumission soit pour la somme maximale de 1 034 120 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1712;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme Mercer (Canada) limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que celui des policiers, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 034 120 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;

3 - d'approuver, pour 2015, un virement de crédits de 454 512 $ provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration et, pour les années 2016 à 2019, d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1142942003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0522

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du coté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable pour un montant total de 4 091 000 $, plus les taxes applicables, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1713;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes constituées des lots 4 295 504, 5 114 501, 5 114 502, 5 114 505, 5 114 629, 5 114 630, 5 114 632, 5 114 634, 5 444 142, 5 444 144, 5 457 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du coté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, pour un montant de 4 091 000 $, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.14 1141027001

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0523

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, de deux terrains constitués des lots 1 901 434 et 1 901435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR), situés au bout de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1716;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, des terrains constitués des lots 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 (parcelle B) du cadastre du Québec, situés sur le côté sud de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser à cette fin une dépense de 630 000 $ (parcelle A) et de 770 000 $ (parcelle B), représentant un montant total de 1 400 000 $, plus les taxes applicables;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144962008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0524

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain, aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1717;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un parc;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser une dépense de 3,6 M$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.16 1143778003

CG14 0525

Accorder un soutien financier de 75 000 $ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516, rue Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, pour l'année 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1721;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 $ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 rue Aylwin, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Archives de la Ville de Montréal

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.17 1140640004

CG14 0526

Accorder un soutien financier de 63 013 $ à Mission Old Brewery, pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, pour l'année 2014 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1725;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 63 013$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1140744005

CG14 0527

Accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 $ au Journal de la Rue et au Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, conformément à l'entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1726;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 $ conformément à l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Archives de la Ville de Montréal

Organisme	**Projet**	**Montant**
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Fab Lab iMusée	140 046 $
Journal de la Rue	Autofinancement du monde communautaire	50 020 $

2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1146352010

CG14 0528

Accorder un contrat de gré à gré à Aon Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour le Complexe environnemental Saint-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement, pour une somme maximale de 6 000 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1728;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 19 a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 6000 $, non taxable, conformément à la facture de cette firme en date du 4 septembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au certificat de renouvellement du cautionnement 95012063;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1145960001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0529

Conclure une entente cadre de gré à gré, d'une durée de dix huit mois, avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que pour les services d'entretien d'une durée de cinq ans (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1765;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente cadre de gré à gré d'une durée de dix huit mois avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq ans pour une somme maximale de 1 432 617,24 $, taxes incluses;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Techna inc. s'engage à fournir à la Ville les biens et services professionnels requis à cette fin, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1140206011

CG14 0530

Accorder un contrat de gré à gré à Le Centre de transition Le Sextant inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014 - Dépense totale de 755 958,74 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1767;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Le Centre de transition Le Sextant inc., un contrat pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux, pour une période de 8 mois à compter du 1er décembre 2014, aux prix de l'entente de gré à gré intervenue avec la firme, soit pour une somme maximale de 755 958,74 $, conformément aux documents de cette entente ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1144512007

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0531

Autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 $, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 $ à 2 436 794,63 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1769;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 $, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 $ à 2 436 794,63 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1146838001

CG14 0532

Accorder un soutien financier de 288 000 $ à Projets Autochtones du Québec (PAQ), pour l'année 2014, pour le projet de construction du 161, rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1774;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 288 000 $ à Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour l'année 2014, pour le projet de construction de l'immeuble au 161 rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1140640003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0533

Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 $, taxes incluses - Appel d'offre sur invitation 14-13872 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1775;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Centre de recherche de l'hôpital Douglas, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le dénombrement des personnes itinérantes à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13872 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1146794002

CG14 0534

Suites à donner au contrat octroyé à Acertys dans le cadre du dossier 1146676001 pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 novembre 2014 par sa résolution CE14 1794;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Acertys inc., approuvé par la résolution CG14 0122, relativement à la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1144223001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0535

Adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de l'Île Bizard et entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1657;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2002, la « *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* », dans le but de développer le projet de paysage humanisé et ainsi favoriser des activités humaines en harmonie avec la composante naturelle du territoire.

Attendu que le projet de paysage humanisé vise à promouvoir et développer des activités agricoles et récréotouristiques en harmonie avec le territoire dans la zone agricole permanente à L'Île-Bizard.

Attendu que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, la Ville de Montréal réalise actuellement un plan de développement de la zone agricole.

Attendu que depuis 2006, le plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard a été adopté, et que le projet de paysage humanisé a fait l'objet de huit (8) rencontres de la Table de concertation et d'une séance d'information publique.

Attendu que le projet de paysage humanisé a obtenu le support de la majorité des membres de la Table de concertation et a été fortement appuyé par les citoyens de l'Île-Bizard qui ont exprimé leur volonté de protéger et de mettre en valeur la zone agricole permanente située à l'ouest de l'île.

Attendu que le conseil d'arrondissement a l'intention de confirmer la pérennité de la zone agricole et de mettre en valeur la biodiversité, les paysages et le patrimoine de la partie ouest de L'Île-Bizard.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard annexé au dossier décisionnel;

2 - d'entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la « *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ».

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143075002

CG14 0536

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île soumis par Hydro-Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1754;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île à Montréal soumis par Hydro-Québec;

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142622012

CG14 0537

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, les lots 1 248 513, 1 248 528, 1 248 516,1 248 521, 1 248 522 et 1 248 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 983,5 mètres carrés, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1144386005

CG14 0538

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144136001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0539

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-102]

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140196009

CG14 0540

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 $ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 $ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1141009008

CG14 0541

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144520001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0542

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE 14 1588;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1140870002

Règlement RCG 14-032

CG14 0543

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1477;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (1488) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1142089003

Règlement RCG 14-033

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0544

Approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 $ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Système 4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1752;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 $ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Systèmes 4), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun,* (RLRQ, c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

45.01 1146213004

CG14 0545

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1734;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, en remplacement immédiat de M. Roger Dionne.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1140640005

À 17 h 33, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 12 décembre 2014 13 h

Séance tenue le vendredi 12 décembre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, M. Michel Hébert, à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather et M. Philippe Roy

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Gilles Deguire, M. Russell Copeman et Mme Maria Tutino

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Monsieur Claude Dauphin agit à titre de président de l'assemblée en l'absence de M. Gilles Deguire.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0546

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0547

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

06.01

CG14 0548

Dépôt de l'avis de la Commission de la sécurité publique concernant, notamment, le budget du Service de police de la Ville de Montréal

Madame Anie Samson dépose l'avis de la Commission de la sécurité publique concernant, notamment, le budget du Service de police de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

07.01 - **Dépôt de la grille tarifaire 2015 de la Société de transport de Montréal**

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0549

Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1799;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération), incluant le certificat du trésorier pour l'année 2015.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843017

_____

CG14 0550

Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1806;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143843015

_____

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0551

Approbation du budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1142904013

CG14 0552

Approbation du budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1746;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142904014

CG14 0553

Approbation du budget 2015 du Bureau du Taxi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1142904015

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0554

Approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1741;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1142904012

CG14 0555

Approuver le budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1807;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le budget 2015 du Conseil des Arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1142904021

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0556

Contributions financières et quote-part 2015 à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1805;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et quote-part prévus au budget 2015 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants:

Société de transport de Montréal	422 300 000
Agence métropolitaine de transport	63 600 000
Conseil des arts	13 410 000
Société du parc Jean-Drapeau	9 846 300
Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1144866001

CG14 0557

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2015)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1801;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière générale de l'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015), à savoir :

de décréter que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

Archives de la Ville de Montréal

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1143843019

CG14 0558

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1802;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, à savoir :

de décréter que la somme de 22,7 M$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1143843021

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0559

Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1803;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015) :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné l'arrêté);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2015 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2015 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2015:

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2015.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Archives de la Ville de Montréal

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
Montréal	***81,478 %***	***82,537 %***
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	*0,525 %*	*0,532 %*
Beaconsfield	*0,921 %*	*0,933 %*
Côte-Saint-Luc	*1,282 %*	
Dollard-Des Ormeaux	*1,815 %*	*1,839 %*
Dorval	*3,320 %*	*3,364 %*
Hampstead	*0,454 %*	*0,460 %*
L'Île-Dorval	*0,002 %*	*0,002 %*
Kirkland	*1,389 %*	*1,407 %*
Mont-Royal	*2,063 %*	*2,089 %*
Montréal-Est	*0,799 %*	*0,809 %*
Montréal-Ouest	*0,243 %*	*0,246 %*
Pointe-Claire	*2,735 %*	*2,770 %*
Senneville	*0,159 %*	*0,161 %*
Sainte-Anne-de-Bellevue	*0,453 %*	*0,459 %*
Westmount	*2,361 %*	*2,391 %*
Total – municipalités reconstituées	***18,522 %***	***17,463 %***
Agglomération de Montréal	***100,000 %***	***100,000 %***

Adopté à l'unanimité.

30.11 1144309008

CG14 0560

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1809;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2015 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1142904020

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0561

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1811;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard des articles 14 et 16 de ce règlement.

42.01 1146812002

Règlement RCG 14-034

CG14 0562

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1816;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144309006

Règlement RCG 14-035

CG14 0563

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1817;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d’adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Morris Trudeau

42.03 1144309009

Règlement RCG 14-036

CG14 0564

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1814;

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1143843018

Règlement RCG 06-054-4

CG14 0565

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1819;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 $ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1143894002

Règlement RCG 14-037

Archives de la Ville de Montréal

À 13 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Claude Dauphin	Yves Saindon
Président de l’assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 18 décembre 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 18 décembre 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Léon Elfassy, représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Beny Masella

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Paola Hawa et M. Lionel Perez

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	Mme Chantal Rouleau (M. George Bourelle) (M. Michel Gibson) (M. Morris Trudeau)	Contamination de l'eau dans le West Island – ruisseau St-James / Évolution du Plan de l'eau dont l'élaboration est en cours **Dépôt de documents**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 14.

Archives de la Ville de Montréal

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Peter F. Trent	M. Pierre Desrochers	Article 20.22 de l'ordre du jour - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. / Ajout d'une clause au contrat confirmant que l'équipe choisie sera celle qui rendra les services

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

CG14 0566

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0567

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0567-1

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 27 octobre au 16 novembre 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 27 octobre au 16 novembre 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 27 octobre au 16 novembre 2014.

CG14 0568

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013, et le conseil en prend acte.

04.04 1143430014

CG14 0569

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne, et le conseil en prend acte.

04.05 1143430015

Archives de la Ville de Montréal

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7.01 Dépôt de la résolution 14-11-07 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal - Appui aux centres locaux de développement (CLD)

7.02 Dépôt de la résolution CA 14 20 0587 du conseil d'arrondissement de LaSalle - Demande de maintien enveloppe budgétaire - CLD LaSalle

---

CG14 0570

Dépôt de l'avis de désignation d'un membre au comité exécutif

Le porte-parole de l'assemblée dépose l'avis de désignation de monsieur Richard Bergeron à titre de membre du comité exécutif, et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 Dépôt de la résolution 2014-617 du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire - Résolution concernant le projet de loi n° 10

CG14 0570-1

AJOUT - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de l'abonnement aux logiciels antivirus Symantec, pour une période de 12 mois, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour la fourniture de l'abonnement aux logiciels antivirus Symantec, pour une période de 12 mois, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.05 1145954007

Archives de la Ville de Montréal

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0571

Accorder un contrat de gré à gré à Kronos inc. pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 719 882,64 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1845;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Kronos inc., fournisseur unique, pour une période de 3 ans, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 882,64 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 septembre 2014 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1140554002

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0572

Accorder un contrat à Entreprises L.M. pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015 - Dépense totale de 119 397,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13713 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 novembre 2014 par sa résolution CE14 1825;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises L.M., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 397,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13713 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1146292001

CG14 0573

Accorder un contrat à Le Neuvième Bit inc. pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 au 29 décembre 2017, pour une somme maximale de 745 938,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13828 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1847;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'accorder à Le Neuvième Bit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 au 29 décembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 938,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13828 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145954003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0574

Accorder un contrat à Pro-vert Sud-ouest pour le transport d'appareils électroménagers contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 39 mois, avec une possibilité de prolongation de 90 jours - Dépense totale de 157 458,26 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13331 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1848;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Pro-Vert Sud-Ouest, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le transport des appareils contenant des halocarbures pour les écocentres et les cours de voiries de la Ville de Montréal, pour une période de 39 mois avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 157 458,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13331 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1144730003

CG14 0575

Accorder un contrat de gré à gré à L'Arsenal pour la fourniture de 5 embarcations de sauvetage sur glace UMA-17, comprenant tous les frais accessoires, pour une somme maximale de 167 288,63 $, taxes incluses (distributeur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1849;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et L'Arsenal, pour la fourniture de 5 embarcations de sauvetage sur glace UMA-17, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 288,63 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143838010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0576

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 18 946 676 $ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4) pour la réalisation du projet d'optimisation du réseau d'aqueduc

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1863;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 18 946 676 $ dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 556197), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

« Le Bénéficiaire s'engage à :

(…)

5 n) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et ses représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B; »

2 - de s'engager à payer la part des coûts admissibles de la Ville de même que tous les coûts d'exploitation continue liés au projet;

3 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

4 - de mandater le Service de l'eau pour gérer la demande de subvention ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1141158003

CG14 0577

Approuver l'achat par la Ville de Montréal d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit un emplacement situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2e Avenue et du prolongement projeté de la rue Gilford, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 440 000 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1867;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'approuver l'achat, par la Ville de Montréal, d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit un emplacement situé à la future intersection nord-ouest de la rue Gilford et de la 2e Avenue, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Archives de la Ville de Montréal

Montréal, pour le prix de 440 000 $ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

2- d'autoriser la greffière adjointe à signer un acte de vente pour le compte de la Ville de Montréal, conforme, selon l'avis du Service des affaires juridiques, au contenu exposé dans le sommaire décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.07 1145268004

CG14 0578

Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 1 457 225,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14048 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1853;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder à CDW Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 457 225,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14048 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145954004

CG14 0579

Accorder un contrat à Hewitt Équipement Limitée pour la fourniture d'un chariot élévateur - Dépense totale de 164 749,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13854 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1854;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire pour l’article 3, Hewitt Équipement limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un chariot élévateur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 749,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13854 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

Archives de la Ville de Montréal

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1144922005

CG14 0580

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour les travaux de reconstruction de la chaussée, de trottoirs, de bordures, de mails centraux et les travaux de mise aux normes des feux de circulation et de l'éclairage dans le boulevard De La Rousselière, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 3 927 127,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 259001 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1855;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 927 127,18 $, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la chaussée, de trottoirs, de bordures, de mails centraux et travaux de mise aux normes des feux de circulation et de l'éclairage dans le boulevard De La Rousselière, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 623 827,18 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 259001 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1144822045

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0581

Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour des travaux de génie civil, de mécanique de procédé, d'électricité, d'automatisation et de mécanique du bâtiment au bassin de rétention Charles-Renard pour la somme de 991 606,49 $, taxes incluses - Dépense totale de 1 106 581,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 3276-AE (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1858;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 106 581,49 $, taxes incluses, pour les travaux de génie civil, de mécanique de procédé, d'électricité, d'automatisation et de mécanique du bâtiment au bassin de rétention Charles-Renard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Ramcor construction inc. le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 991 606,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3276-AE;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1143334011

CG14 0582

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation de débitmètres permanents dans les collecteurs de la Ville de Montréal - Phase 1 - Dépense totale de 1 151 713,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 3278-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1859;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 151 713,77 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de débitmètres permanents dans les collecteurs de la Ville de Montréal - Phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 979 251,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3278-AE ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334031

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0583

Autoriser le transfert d'une somme de 93 891,85 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Cosoltec (CG13 0403) pour les travaux du nouvel atelier lourd à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 799 593,73 $ à 1 893 485,58 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1860;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 93 891,85 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de l'aménagement d'un atelier lourd à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder ce surplus contractuel à Cosoltec inc. (CG13 0403), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 799 593,73 $ à 1 893 485,58 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.13 1146196003

CG14 0584

Autoriser le transfert d'une somme de 33 342,75 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Construction Transit 2e G Ltée (CG14 0368) pour les travaux de réaménagement de l'observatoire de tortues, à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 314 108,28 $ à 347 451,04 $, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 351 797,08 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1861;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 33 342,75 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à Construction Transit 2e G Ltée (CG14 0368), pour les travaux de réaménagement de l'observatoire de tortues, à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, majorant ainsi le montant total du contrat de 314 108,28 $ à 347 451,04 $, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 351 797,08 $;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1141246017

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0585

Approuver le contrat de prêt par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, un local situé au 2e étage de l'immeuble sis au 1037, rue Rachel Est, à des fins communautaires, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1868;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, un espace situé au 2e étage de l'immeuble sis au 1037, rue Rachel Est, d'une superficie de 360,77 mètres carrés, à des fins communautaires, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2015, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144069014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0586

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 240 000 $ aux propriétaires de six bâtiments, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1971;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 240 000 $, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, attendu que la somme de 60 000 $ est versée conditionnellement à une fin de travaux le 31 décembre 2013 et qu'après cette date la somme à verser sera réduite à 20 000 $:

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 $
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 $
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 $
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 $
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	20 000 $
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 $
TOTAL	240 000 $

Archives de la Ville de Montréal

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser l'affectation de surplus et le virement budgétaire de 240 000 $ aux fins d'aide financière aux propriétaires.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1143809006

CG14 0587

Accorder un contrat à Koncas pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et encombrants, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 6 749 421 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13817 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1907;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'accorder à Koncas, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de traitement des résidus de CRD et encombrants des 6 territoires et écocentres énumérés ci-après, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 6 749 421 $ taxes incluses, incluant la contingence, pour une période de 43 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13817 ;

Firme	Territoires	Montant taxes incluses
Koncas	Ahuntsic-Cartierville Anjou Outremont St-Laurent St-Léonard Ville-Marie	704 818 $
	Ensemble des écocentres	6 044 603 $
	TOTAL :	6 749 421 $

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1144730001

CG14 0588

Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar ltée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Archives de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1904;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - d'autoriser la deuxième et dernière option de renouvellement annuel des ententes-cadres aux firmes ci-après désignées pour la période se terminant fin décembre 2015, pour la fourniture sur demande d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard , conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737;

Firmes	Articles
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland)	essence super sans plomb et diesel arctique
Énergie Valéro inc.	essence régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice et diesel coloré standard

2 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1144338002

CG14 0589

Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter pour une somme maximale de 372 111,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13853 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1902;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons de type Sprinter, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 372 111,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13853 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1144922003

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0590

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 $, taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 $, taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 $ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13248 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1905;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat pour l'objet mentionné en regard de chacune d'elles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13248 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur ;

Firmes	Contrats	Montant (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	Collecte itinérante et collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement, pour 36 mois	2 233 843,45 $
CRI Environnement inc.	Collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement, pour 34 mois	1 500 327,29 $

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1140793001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0591

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois, avec Bouty inc. pour l'acquisition, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12653 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1906;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition sur demande de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints;

3 - d'accorder à Bouty inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12653 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145085004

CG14 0592

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, pour une somme maximale de 2 710 881,41 $ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13874 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1910;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe IBI-DAA inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, pour une somme maximale de 2 710 881,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13874) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'approuver le projet de convention de cession du contrat de services professionnels de Groupe IBI-DAA inc. en faveur de Services intégrés Lemay et associés inc., aux conditions qui y sont mentionnées;

Archives de la Ville de Montréal

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1146218001

CG14 0593

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Inspec-Sol inc., LVM une Division d'EnGlobe Corp. inc. et Groupe Qualitas inc. pour effectuer des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1911;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des études et expertises géotechniques, incluant le volet de caractérisation environnementale, pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville ;

3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13536 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Inspec-Sol inc.	1 383 275,72$	1
LVM une Division d'EnGlobe Corp.	1 234 754,35$	2
Groupe Qualitas inc.	1 096 615,45$	3

4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143855007

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0594

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Octroyer un contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, à Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 563 131,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13927 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1912;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet assurance collective, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 1 563 131,12 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1142942004

CG14 0595

Accorder un contrat à Comnet Technologie inc. pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal pour une somme maximale de 272 195,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13410 (un soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1921;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 272 195,25 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'entretien d'un progiciel relatif à l'enregistrement audionumérique des audiences à la cour municipale de Montréal;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Comnet technologie inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une période de 72 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 195,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13410;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1146075006

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0596

Accorder un soutien financier maximal de 1 M$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1925;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien maximal et non récurrent de 1 M$ à la Fédération québécoise de hockey sur glace pour la réalisation du Championnat mondial junior de l'IIHF de 2015 et de 2017;

2 - d'approuver le projet de convention de contribution à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise de hockey sur glace, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier pour la tenue de cet événement à Montréal;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1131278009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0597

Autoriser l'affectation de surplus et le virement budgétaire de 180 000 $ aux fins d'aide financière aux propriétaires de six bâtiments en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1888;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'autoriser l'affectation de surplus et un virement budgétaire de 180 000 $ aux fins de subvention aux 6 propriétaires riverains, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143809005

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0598

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet du nouveau poste Saint-Patrick à 315-25 kV soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1893;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet du nouveau poste Saint-Patrick à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142622013

CG14 0599

Adopter une résolution afin de permettre à la cour municipale de la Ville de Montréal de siéger au palais de justice de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1879;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'autoriser la cour municipale de la Ville de Montréal à siéger au palais de justice sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1B6, sous réserve de l'approbation du ministre de la Justice.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1146204001

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0600

Approuver l'utilisation de 48 500 000 $ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2014 par sa résolution CE14 1884;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver l'utilisation de 48 500 000 $ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1143894001

CG14 0601

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 $ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 $ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1142748003

CG14 0602

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1146101006

Archives de la Ville de Montréal

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0603

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) »

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1681;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, les lots 1 248 513,1 248 528, 1 248 516,1 248 521, 1 248 522 et 1 248 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 983,5 mètres carrés, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1144386005

Règlement RCG 14-038

CG14 0604

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1748;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Archives de la Ville de Montréal

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144136001

Règlement RCG 14-039

CG14 0605

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-102]

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-102] a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1749;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-012).

Adopté à l'unanimité.

42.03 1140196009

Règlement RCG 14-040

CG14 0606

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 $ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 $ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1785;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

Archives de la Ville de Montréal

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 $ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Léon Elfassy
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.04 1141009008

Règlement RCG 14-041

_____

CG14 0607

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1787;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144520001

Règlement RCG 14-042

_____

Archives de la Ville de Montréal

CG14 0608

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014 par sa résolution CE14 1942;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au plan de transport».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1134368003

Règlement RCG 14-043

Le maire Denis Coderre, le président de l'assemblée, M. Gilles Deguire et le vice-président de l'assemblée, M. Peter F. Trent, offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Gilles Deguire
Président de l'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Denis Coderre
Maire

Archives de la Ville de Montréal